

# LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 199

MONTRÉAL, LE MERCREDI 3 SEPTEMBRE 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Soubresauts linguistiques

Au moment où le Québec souligne le vingtième anniversaire de la loi 101, trois pays d'Afrique — l'Algérie, le Nigeria et le Rwanda — adoptent des dispositions linguistiques pour le moins surprenantes en ce qui a trait à la place du français dans leur société. Le résultat n'est pas nécessairement encourageant pour l'avenir de la langue de Molière.

Dans un effort pour ressusciter et renforcer la culture nationale, le gouvernement algérien appuie sur l'accélérateur pour s'assurer que l'arabe soit la seule langue utilisée à tous les niveaux de la vie publique. La loi sur la langue nationale est assortie d'une réglementation draconienne. Elle impose entre autres des amendes très sévères pour quiconque «*signe un document rédigé dans une autre langue que la langue arabe, pendant ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions officielles*». Si l'arabisation de l'Algérie n'a rien de contestable, on peut se demander ce qu'il adviendra alors du français qui a cours dans ce pays depuis plus de 150 ans. En effet, le français n'est pas la langue seconde que le pouvoir veut promouvoir auprès des Algériens.

Dans une entrevue accordée au quotidien *The Toronto Star*, publiée il y a quelques jours, le ministre de l'Éducation déclare que c'est l'anglais qui a la préférence du gouvernement. Si le français «*demeure une langue très utilisée en Algérie*», pour reprendre une expression d'un diplomate algérien, tout indique que le gouvernement ne fera plus rien pour la soutenir.

Juste au sud de l'Algérie, au Nigeria, c'est le contraire qui se produit. Le géant de l'Afrique veut se mettre au français. Au début de l'année, la junte militaire a annoncé qu'elle entendait faire de la langue de Molière la langue seconde de ce pays multilingue mais dont l'idiome commun est l'anglais.

Cette annonce a de quoi faire saliver la Francophonie. Le regroupement de pays, dont plusieurs n'ont du français qu'une utilisation pour le moins limitée, ne peut que se réjouir de voir un Etat de plus de 100 millions de personnes le rejoindre et ainsi grossir les rangs des locuteurs francophones, dont le nombre a plutôt tendance à stagner. Mais en y regardant de plus près, la décision nigérienne apparaît d'abord et avant tout comme une opération politique qui sera sans lendemain.

On soupçonne en effet la junte militaire de promouvoir le français uniquement dans le but de snober les membres du Commonwealth, qui s'apprennent, lors de leur sommet à Edimbourg, en octobre prochain, à condamner le régime putschiste pour ses violations des droits de l'homme. Plus concrètement, cette décision linguistique risque d'être impraticable sur le terrain. Des experts ont calculé que le Nigeria devrait embaucher au moins... 15 000 professeurs de français pour la mettre en application. Où les trouver? Comment les payer? Voilà autant d'obstacles que le Nigeria devra franchir pour réaliser ce beau rêve.

Au Rwanda, les deux langues officielles étaient jusqu'à tout récemment le kinyarwanda et le français. Mais voici que le nouveau gouvernement en poste depuis l'été 1994 a ajouté l'anglais. La raison est toute simple. Les nouvelles élites tutsies, qui occupent le pouvoir, ont passé 35 ans en exil dans les pays anglophones limitrophes avant de revenir chez elles à la faveur d'un conflit où la France a été accusée d'avoir armé l'ancien gouvernement hutu, responsable du génocide. Rien pour inciter les nouveaux dirigeants éduqués en anglais à renforcer les liens avec la Francophonie. Au contraire. Kigali développe des relations très étroites avec les régimes anglophones de la région et n'hésite pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de certains voisins. Ainsi, la victoire de Kabila, au Zaïre, est en partie le résultat de l'aide de l'armée rwandaise «*anglicisée*» et de miliciens ougandais. Cela n'a pas manqué de faire naître la rumeur voulant que l'anglais sera bientôt une des langues officielles à Kinshasa. La nouvelle a été rapidement démentie, mais l'exemple rwandais plane toujours au-dessus des Zaïrois.

Que faut-il penser de ces soubresauts linguistiques sur le continent africain? Une chose, pour l'instant: la langue française est en plein recul, et rien — surtout pas les éphémères et irréalistes projets nigériens — ne semble arrêter le processus. L'attrait de l'anglais n'est pas la seule cause de cette chute.

Méditant sur l'avenir du français en Afrique, un commentateur du journal *La Nation*, de Cotonou, au Bénin, écrivait récemment que ce ne sont pas «*les discours ni les genuflexions des prébendes de la Francophonie qui feront la pérennité de la langue française en Afrique, mais les œuvres des écrivains africains*». Il soulignait hélas que ces œuvres étaient «*systématiquement rejetées en France*», mais traduites en anglais. «*Et si nous sortions de la Francophonie?*», disait-il. Il semble que certains pays soient déjà engagés dans cette voie.

de ce pays multilingue mais dont l'idiome commun est l'anglais.

Cette annonce a de quoi faire saliver la Francophonie. Le regroupement de pays, dont plusieurs n'ont du français qu'une utilisation pour le moins limitée, ne peut que se réjouir de voir un Etat de plus de 100 millions de personnes le rejoindre et ainsi grossir les rangs des locuteurs francophones, dont le nombre a plutôt tendance à stagner. Mais en y regardant de plus près, la décision nigérienne apparaît d'abord et avant tout comme une opération politique qui sera sans lendemain.

On soupçonne en effet la junte militaire de promouvoir le français uniquement dans le but de snober les membres du Commonwealth, qui s'apprennent, lors de leur sommet à Edimbourg, en octobre prochain, à condamner le régime putschiste pour ses violations des droits de l'homme. Plus concrètement, cette décision linguistique risque d'être impraticable sur le terrain. Des experts ont calculé que le Nigeria devrait embaucher au moins... 15 000 professeurs de français pour la mettre en application. Où les trouver? Comment les payer? Voilà autant d'obstacles que le Nigeria devra franchir pour réaliser ce beau rêve.

Au Rwanda, les deux langues officielles étaient jusqu'à tout récemment le kinyarwanda et le français. Mais voici que le nouveau gouvernement en poste depuis l'été 1994 a ajouté l'anglais. La raison est toute simple. Les nouvelles élites tutsies, qui occupent le pouvoir, ont passé 35 ans en exil dans les pays anglophones limitrophes avant de revenir chez elles à la faveur d'un conflit où la France a été accusée d'avoir armé l'ancien gouvernement hutu, responsable du génocide. Rien pour inciter les nouveaux dirigeants éduqués en anglais à renforcer les liens avec la Francophonie. Au contraire. Kigali développe des relations très étroites avec les régimes anglophones de la région et n'hésite pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de certains voisins. Ainsi, la victoire de Kabila, au Zaïre, est en partie le résultat de l'aide de l'armée rwandaise «*anglicisée*» et de miliciens ougandais. Cela n'a pas manqué de faire naître la rumeur voulant que l'anglais sera bientôt une des langues officielles à Kinshasa. La nouvelle a été rapidement démentie, mais l'exemple rwandais plane toujours au-dessus des Zaïrois.

Que faut-il penser de ces soubresauts linguistiques sur le continent africain? Une chose, pour l'instant: la langue française est en plein recul, et rien — surtout pas les éphémères et irréalistes projets nigériens — ne semble arrêter le processus. L'attrait de l'anglais n'est pas la seule cause de cette chute.

Méditant sur l'avenir du français en Afrique, un commentateur du journal *La Nation*, de Cotonou, au Bénin, écrivait récemment que ce ne sont pas «*les discours ni les genuflexions des prébendes de la Francophonie qui feront la pérennité de la langue française en Afrique, mais les œuvres des écrivains africains*». Il soulignait hélas que ces œuvres étaient «*systématiquement rejetées en France*», mais traduites en anglais. «*Et si nous sortions de la Francophonie?*», disait-il. Il semble que certains pays soient déjà engagés dans cette voie.

de ce pays multilingue mais dont l'idiome commun est l'anglais.

Cette annonce a de quoi faire saliver la Francophonie. Le regroupement de pays, dont plusieurs n'ont du français qu'une utilisation pour le moins limitée, ne peut que se réjouir de voir un Etat de plus de 100 millions de personnes le rejoindre et ainsi grossir les rangs des locuteurs francophones, dont le nombre a plutôt tendance à stagner. Mais en y regardant de plus près, la décision nigérienne apparaît d'abord et avant tout comme une opération politique qui sera sans lendemain.

On soupçonne en effet la junte militaire de promouvoir le français uniquement dans le but de snober les membres du Commonwealth, qui s'apprennent, lors de leur sommet à Edimbourg, en octobre prochain, à condamner le régime putschiste pour ses violations des droits de l'homme. Plus concrètement, cette décision linguistique risque d'être impraticable sur le terrain. Des experts ont calculé que le Nigeria devrait embaucher au moins... 15 000 professeurs de français pour la mettre en application. Où les trouver? Comment les payer? Voilà autant d'obstacles que le Nigeria devra franchir pour réaliser ce beau rêve.

Au Rwanda, les deux langues officielles étaient jusqu'à tout récemment le kinyarwanda et le français. Mais voici que le nouveau gouvernement en poste depuis l'été 1994 a ajouté l'anglais. La raison est toute simple. Les nouvelles élites tutsies, qui occupent le pouvoir, ont passé 35 ans en exil dans les pays anglophones limitrophes avant de revenir chez elles à la faveur d'un conflit où la France a été accusée d'avoir armé l'ancien gouvernement hutu, responsable du génocide. Rien pour inciter les nouveaux dirigeants éduqués en anglais à renforcer les liens avec la Francophonie. Au contraire. Kigali développe des relations très étroites avec les régimes anglophones de la région et n'hésite pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de certains voisins. Ainsi, la victoire de Kabila, au Zaïre, est en partie le résultat de l'aide de l'armée rwandaise «*anglicisée*» et de miliciens ougandais. Cela n'a pas manqué de faire naître la rumeur voulant que l'anglais sera bientôt une des langues officielles à Kinshasa. La nouvelle a été rapidement démentie, mais l'exemple rwandais plane toujours au-dessus des Zaïrois.

Que faut-il penser de ces soubresauts linguistiques sur le continent africain? Une chose, pour l'instant: la langue française est en plein recul, et rien — surtout pas les éphémères et irréalistes projets nigériens — ne semble arrêter le processus. L'attrait de l'anglais n'est pas la seule cause de cette chute.

Méditant sur l'avenir du français en Afrique, un commentateur du journal *La Nation*, de Cotonou, au Bénin, écrivait récemment que ce ne sont pas «*les discours ni les genuflexions des prébendes de la Francophonie qui feront la pérennité de la langue française en Afrique, mais les œuvres des écrivains africains*». Il soulignait hélas que ces œuvres étaient «*systématiquement rejetées en France*», mais traduites en anglais. «*Et si nous sortions de la Francophonie?*», disait-il. Il semble que certains pays soient déjà engagés dans cette voie.

de ce pays multilingue mais dont l'idiome commun est l'anglais.

Cette annonce a de quoi faire saliver la Francophonie. Le regroupement de pays, dont plusieurs n'ont du français qu'une utilisation pour le moins limitée, ne peut que se réjouir de voir un Etat de plus de 100 millions de personnes le rejoindre et ainsi grossir les rangs des locuteurs francophones, dont le nombre a plutôt tendance à stagner. Mais en y regardant de plus près, la décision nigérienne apparaît d'abord et avant tout comme une opération politique qui sera sans lendemain.

On soupçonne en effet la junte militaire de promouvoir le français uniquement dans le but de snober les membres du Commonwealth, qui s'apprennent, lors de leur sommet à Edimbourg, en octobre prochain, à condamner le régime putschiste pour ses violations des droits de l'homme. Plus concrètement, cette décision linguistique risque d'être impraticable sur le terrain. Des experts ont calculé que le Nigeria devrait embaucher au moins... 15 000 professeurs de français pour la mettre en application. Où les trouver? Comment les payer? Voilà autant d'obstacles que le Nigeria devra franchir pour réaliser ce beau rêve.

Au Rwanda, les deux langues officielles étaient jusqu'à tout récemment le kinyarwanda et le français. Mais voici que le nouveau gouvernement en poste depuis l'été 1994 a ajouté l'anglais. La raison est toute simple. Les nouvelles élites tutsies, qui occupent le pouvoir, ont passé 35 ans en exil dans les pays anglophones limitrophes avant de revenir chez elles à la faveur d'un conflit où la France a été accusée d'avoir armé l'ancien gouvernement hutu, responsable du génocide. Rien pour inciter les nouveaux dirigeants éduqués en anglais à renforcer les liens avec la Francophonie. Au contraire. Kigali développe des relations très étroites avec les régimes anglophones de la région et n'hésite pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de certains voisins. Ainsi, la victoire de Kabila, au Zaïre, est en partie le résultat de l'aide de l'armée rwandaise «*anglicisée*» et de miliciens ougandais. Cela n'a pas manqué de faire naître la rumeur voulant que l'anglais sera bientôt une des langues officielles à Kinshasa. La nouvelle a été rapidement démentie, mais l'exemple rwandais plane toujours au-dessus des Zaïrois.

Que faut-il penser de ces soubresauts linguistiques sur le continent africain? Une chose, pour l'instant: la langue française est en plein recul, et rien — surtout pas les éphémères et irréalistes projets nigériens — ne semble arrêter le processus. L'attrait de l'anglais n'est pas la seule cause de cette chute.

Méditant sur l'avenir du français en Afrique, un commentateur du journal *La Nation*, de Cotonou, au Bénin, écrivait récemment que ce ne sont pas «*les discours ni les genuflexions des prébendes de la Francophonie qui feront la pérennité de la langue française en Afrique, mais les œuvres des écrivains africains*». Il soulignait hélas que ces œuvres étaient «*systématiquement rejetées en France*», mais traduites en anglais. «*Et si nous sortions de la Francophonie?*», disait-il. Il semble que certains pays soient déjà engagés dans cette voie.

de ce pays multilingue mais dont l'idiome commun est l'anglais.

Cette annonce a de quoi faire saliver la Francophonie. Le regroupement de pays, dont plusieurs n'ont du français qu'une utilisation pour le moins limitée, ne peut que se réjouir de voir un Etat de plus de 100 millions de personnes le rejoindre et ainsi grossir les rangs des locuteurs francophones, dont le nombre a plutôt tendance à stagner. Mais en y regardant de plus près, la décision nigérienne apparaît d'abord et avant tout comme une opération politique qui sera sans lendemain.

On soupçonne en effet la junte militaire de promouvoir le français uniquement dans le but de snober les membres du Commonwealth, qui s'apprennent, lors de leur sommet à Edimbourg, en octobre prochain, à condamner le régime putschiste pour ses violations des droits de l'homme. Plus concrètement, cette décision linguistique risque d'être impraticable sur le terrain. Des experts ont calculé que le Nigeria devrait embaucher au moins... 15 000 professeurs de français pour la mettre en application. Où les trouver? Comment les payer? Voilà autant d'obstacles que le Nigeria devra franchir pour réaliser ce beau rêve.

Au Rwanda, les deux langues officielles étaient jusqu'à tout récemment le kinyarwanda et le français. Mais voici que le nouveau gouvernement en poste depuis l'été 1994 a ajouté l'anglais. La raison est toute simple. Les nouvelles élites tutsies, qui occupent le pouvoir, ont passé 35 ans en exil dans les pays anglophones limitrophes avant de revenir chez elles à la faveur d'un conflit où la France a été accusée d'avoir armé l'ancien gouvernement hutu, responsable du génocide. Rien pour inciter les nouveaux dirigeants éduqués en anglais à renforcer les liens avec la Francophonie. Au contraire. Kigali développe des relations très étroites avec les régimes anglophones de la région et n'hésite pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de certains voisins. Ainsi, la victoire de Kabila, au Zaïre, est en partie le résultat de l'aide de l'armée rwandaise «*anglicisée*» et de miliciens ougandais. Cela n'a pas manqué de faire naître la rumeur voulant que l'anglais sera bientôt une des langues officielles à Kinshasa. La nouvelle a été rapidement démentie, mais l'exemple rwandais plane toujours au-dessus des Zaïrois.

Que faut-il penser de ces soubresauts linguistiques sur le continent africain? Une chose, pour l'instant: la langue française est en plein recul, et rien — surtout pas les éphémères et irréalistes projets nigériens — ne semble arrêter le processus. L'attrait de l'anglais n'est pas la seule cause de cette chute.

Méditant sur l'avenir du français en Afrique, un commentateur du journal *La Nation*, de Cotonou, au Bénin, écrivait récemment que ce ne sont pas «*les discours ni les genuflexions des prébendes de la Francophonie qui feront la pérennité de la langue française en Afrique, mais les œuvres des écrivains africains*». Il soulignait hélas que ces œuvres étaient «*systématiquement rejetées en France*», mais traduites en anglais. «*Et si nous sortions de la Francophonie?*», disait-il. Il semble que certains pays soient déjà engagés dans cette voie.

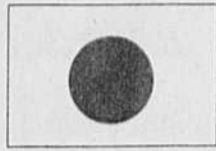
de ce pays multilingue mais dont l'idiome commun est l'anglais.

Cette annonce a de quoi faire saliver la Francophonie. Le regroupement de pays, dont plusieurs n'ont du français qu'une utilisation pour le moins limitée, ne peut que se réjouir de voir un Etat de plus de 100 millions de personnes le rejoindre et ainsi grossir les rangs des locuteurs francophones, dont le nombre a plutôt tendance à stagner. Mais en y regardant de plus près, la décision nigérienne apparaît d'abord et avant tout comme une opération politique qui sera sans lendemain.

On soupçonne en effet la junte militaire de promouvoir le français uniquement dans le but de snober les membres du Commonwealth, qui s'apprennent, lors de leur sommet à Edimbourg, en octobre prochain, à condamner le régime putschiste pour ses violations des droits de l'homme. Plus concrètement, cette décision linguistique risque d'être impraticable sur le terrain. Des experts ont calculé que le Nigeria devrait embaucher au moins... 15 000 professeurs de français pour la mettre en application. Où les trouver? Comment les payer? Voilà autant d'obstacles que le Nigeria devra franchir pour réaliser ce beau rêve.

**ÉCONOMIE**

La face cachée du redressement japonais, page B 1



**LES ACTUALITÉS**

L'analphabétisme progresse au Québec, page A 2



**MONTRÉAL**

Bourque souhaite exporter le savoir-faire municipal, page A 3

## Paccar écarte le Fonds de la FTQ

La société américaine préfère maintenant financer par ses propres moyens la relance de Kenworth

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

La multinationale Paccar se passera du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) pour la relance de l'usine Kenworth de Sainte-Thérèse.

Paccar, qui doublera la capacité de production envisagée et haussera le coût de la modernisation de l'usine Kenworth de 53 millions de dollars, tel que prévu à l'origine, à environ 105 millions, préfère maintenant écarter le fonds

syndical du montage financier et assurer par ses propres moyens le financement de cette relance.

«*La compagnie a fait savoir qu'elle investirait elle-même. Ils ont décidé de se financer autrement. C'est ce que je comprends*», a indiqué, hier, le président de la FTQ, Clément Godbout.

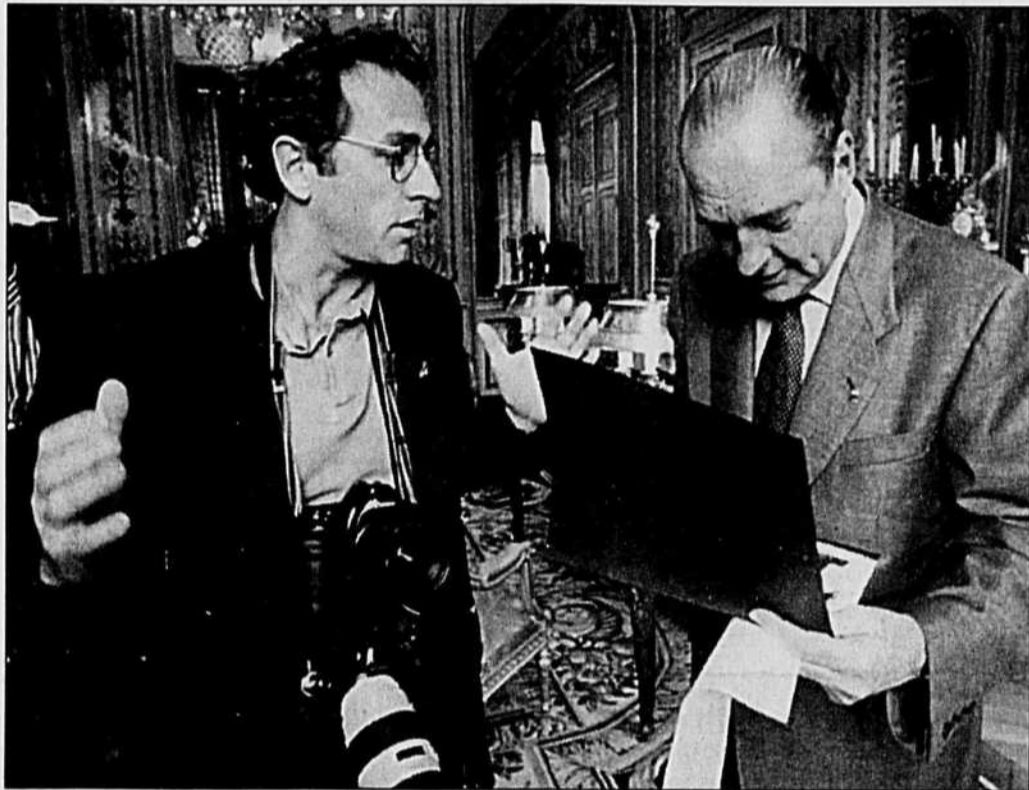
Dans l'entente dévoilée en décembre dernier, qui avait demandé des mois d'après négociations et qui a connu un dernier développement cet été, le Fonds de solidarité accordait à l'usine un prêt de 26,5 millions à un taux mini-

num de 7 %. Les gouvernements de Québec et d'Ottawa consentaient, pour leur part, un prêt sans intérêt de 13,5 millions. En outre, le gouvernement effaçait une dette de 4,5 millions contractée par l'usine. Le solde de l'investissement total de 53 millions, soit moins de dix millions, était assumé par Paccar.

Le président de la FTQ a qualifié d'«*attristante*» la décision de Paccar de se passer de l'engagement du Fonds de

VOIR PAGE A 8: KENWORTH

## De chasseur à gibier



FRANÇOIS MORI ASSOCIATED PRESS

Le paparazzi Jacques Langevin, mis en examen à la suite du décès de Lady Di, présentait l'une de ses photographies au président Jacques Chirac il y a un an. Langevin et six autres chasseurs d'images ont été inculpés hier d'«*homicides et blessures involontaires*» et de «*non-assistance à personne en danger*» par un juge français. Ils risquent des peines de trois à cinq ans de prison et des amendes variant entre 70 000 et 115 000 \$.

## Diana, femme traquée, femme tuée

À la suite du décès tragique de Lady Diana, une vague de commentaires et de réactions a déferlé dans les médias à travers le monde. *Le Devoir* publie aujourd'hui deux réflexions parues dans le quotidien français *Le Monde*. La première vient de Nadia Khouri-Dagher, journaliste et responsable du prix Presse 1997 de l'Association des femmes journalistes. La deuxième provient d'Alain Hamon, directeur de l'agence de presse Credo.

NADIA KHOURI-DAGHER

Une princesse est morte. Une femme est morte. Lady Diana a été tuée par les paparazzi, par la presse à scandales, a-t-on dit. Mais Lady Diana a peut-être été tuée par vous, par moi, par nous. Car cette mort tragique doit nous amener à nous poser cette question: avons-nous vraiment changé dans la manière de juger les femmes — et ce qui les identifie le plus en tant qu'êtres sexués: leurs amours — depuis le temps de Flaubert? Lady Diana n'est-elle pas morte parce que, à l'heure où des femmes sont devenues cosmonautes, chirurgiennes ou chauffeurs de bus, une paire de seins nus et les

amours d'une mère restent encore les plus vendeurs des sujets?

Pourquoi, alors même qu'elle ne faisait plus partie de la famille royale, Lady Di continuait-elle d'attirer davantage les photographes illicites que son ancien époux, le prince Charles? Pourquoi étaient-ce les seins de Diana — ou les cuisses ou les épaules ou les jambes ou les bras ou n'importe quel bout de chair nue — que les paparazzi étaient avides de traquer, plutôt que les fesses nues du prince Charles? Pourquoi cette autre ancienne princesse royale, Sarah, a-t-elle subi la même traque médiatique après son divorce, alors que la vie amoureuse de celui qui avait été son époux, le prince Andrew, ne recevait pas

VOIR PAGE A 8: DIANA

## Un mauvais procès

ALAIN HAMON

La mort de trois personnes sera tous les jours un drame, quels que soient leur âge, leur notoriété, leur condition sociale. Après celle de Diana, de son compagnon et de leur chauffeur — au fait, quel âge avait ce dernier? Était-il marié? Avait-il des enfants? Nous le diront-ils? —, quelques-uns commencent à ouvrir le procès de «*certaines*» photographes et d'«*une certaine*» presse.

Qu'est-à-dire? Serait-ce qu'il y aurait «*une*» ne doivent pas suivre, dans les rues d'une ville,

baisse régulière) et «*une mauvaise*» (mais qui vend, donc qui a des lecteurs...)? Faudrait-il que les acheteurs de la seconde se voient finalement imposer une information convenue ou qu'on ne leur donne pas ce qu'ils réclament? D'ailleurs, toutes les formes de presse, un jour ou l'autre, font leurs choux gras des grands bonheurs et des petits malheurs des têtes connues de ce monde...

La vérité, c'est qu'une fois encore, lorsque les journalistes français s'interrogent sur eux-mêmes, le débat est faussé. Dans le cas qui nous préoccupe, l'important n'est pas de savoir si des reporters doivent ou ne doivent pas suivre, dans les rues d'une ville,

VOIR PAGE A 8: PROCÈS

- Sept paparazzi sont mis en examen, page A 5
- L'éditorial de Lise Bissonnette, page A 6

**LES ACTUALITÉS**

Tiger ensorcèlera-t-il le Royal-Montréal?

■ À lire, page B 5



## La question partitionniste devant la Cour suprême

Guy Bertrand a gain de cause

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'avocat Guy Bertrand a eu gain de cause. La question sera soulevée devant la Cour suprême du Canada. Rien ne garantit toutefois qu'elle sera tranchée.

La cour a autorisé l'avocat de Québec, à la mi-juillet, à ajouter des coupures de journaux et une quarantaine de résolutions municipales à sa demande de partitionnisme au mémoire qu'il a présenté dans le cadre du renvoi fédéral sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

Le plus haut tribunal du pays permet ainsi à M. Bertrand de soulever la question de la partition lors de sa plaidoirie qui pourrait avoir lieu, au plus tôt, en décembre. Les autres intervenants pourront lui répondre, mais rien ne les y oblige. La Cour demeure, elle aussi, libre de trancher ou non ce volet du débat.

En fait, la seule obligation du plus haut tribunal du pays est de répondre aux questions posées par le gouvernement fédéral, à savoir si le droit canadien et le droit inter-



Guy Bertrand

VOIR PAGE A 8: PARTITION

## Enfants du ciel, grand prix des Amériques

Le prix spécial du jury va à Homère, portrait de l'artiste dans ses vieux jours

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

En accordant, hier soir, lors d'une cérémonie à la Place des Arts, le prix des Amériques aux *Enfants du ciel* de l'Iranien Majid Majidi, le jury du 21<sup>e</sup> FFM présidé par Jacqueline Bisset en a pris certains par surprise. Ce film iranien, malgré sa dynamique, sa fraîcheur, paraissait à certains calqué sur la formule iranienne de l'heure: un cinéma avec des enfants, collé au petit quotidien des milieux défavorisés, ne renouvelant guère la cinématographie nationale. N'empêche que le public s'est montré d'accord avec le jury puisque le prix Air Canada accordé au film le plus populaire lui a également été décerné, en plus du prix œcuménique et d'une mention de la Fipresci. Triomphe, donc, de l'œuvre iranienne hier soir.

Le remarquable et brillamment dialogué *Homère, portrait de l'artiste dans ses vieux jours* de Fabio Carpi a récolté le grand prix spécial du jury, celui du meilleur scénario (et le prix de la critique Fipresci), tous honneurs hautement mérités tant ce film rigoureux et intelligent, porté par une performance de Claude Rich, appelait les récompenses.



LE FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

Le remarquable et brillamment dialogué *Homère, portrait de l'artiste dans ses vieux jours* de Fabio Carpi a récolté le grand prix spécial du jury, celui du meilleur scénario (et le prix de la critique Fipresci), tous honneurs hautement mérités tant ce film rigoureux et intelligent, porté par une performance de Claude Rich, appelait les récompenses.

VOIR PAGE A 8: FFM

Lire aussi en page B 8

■ Passage réussi, un portrait d'Alan Rickman

**MÉTÉO**

Montréal	Québec
Nuageux avec éclaircies.	Ciel variable.
Max: 17 Min: 10	Max: 16 Min: 8

Détails, page B 4

**INDEX**

Agenda..... B 6	Le monde..... A 5
Annonces..... B 6	Les sports..... B 5
Avis publics..... B 4	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés..... B 4
Économie..... B 1	Politique..... A 4
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

7 8313 00066 5

## • LES ACTUALITÉS •

# L'analphabétisme gagne du terrain au Québec

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Il est de plus en plus nombreux à quitter l'école avant même de maîtriser les rudiments du savoir comme la lecture et l'écriture. Déçus de la perspective de sacrifier temps et énergie à des études qui ne conduiront peut-être nulle part, ils rejoignent allégrement les rangs croissants des analphabètes québécois. Et dans la quasi-totalité des cas, ils ne saisisent jamais l'occasion de compléter leur formation de base en français et en mathématiques.

Les analphabètes de tous âges se comptent au nombre de 1 300 000 au Québec cette année. En 1992, ces statistiques étaient de 900 000. Le phénomène est donc en croissance. Et seulement 2 % d'entre eux sont inscrits à des activités qui leur permettraient de sortir de l'ignorance.

C'est ce qu'on dévoilait hier au lancement du fonds d'aide à l'analphabétisme, mis sur pied cette année par la Fondation québécoise de l'alphabetisation. Le fonds vise à fournir des bourses aux personnes ou aux groupes qui présenteront des projets de soutien aux analphabètes dans leur démarche pour chercher de l'aide. Puisque la fondation n'offre pas de formation, ces projets, qui seront approuvés par un comité d'attribution des bourses, pourront prendre la forme de services de garde, de services de transport pour se rendre aux cours, de formation de groupes vivant des problématiques particulières comme celle des mères adolescentes, etc.

Selon Mehran Ebrahimi, chargé de cours aux HEC et qui s'est spécialisé dans l'étude comparative des systèmes d'éducation dans différents pays du monde, la situation du Québec en la matière est déplorable.

«Cela se compare à la situation des pays du Tiers-Monde», dit-il, lui qui

offre un soutien bénévole à la cause de la fondation. Si le Canada est l'un des pays au monde qui dépense le plus dans son système d'éducation, dit-il, il s'alourdit d'une bureaucratie inefficace, qui souffre aussi d'une planification «marchande et affairiste». A titre de comparaison, Cuba, l'Allemagne et le Japon comptent sur des taux d'analphabétisme quasi inexistant.

Ici, les statistiques concernant l'analphabétisme sont affligeantes. On dit qu'un enfant québécois sur quatre court le risque de devenir analphabète. De l'ensemble des analphabètes québécois, 51 % gagnent moins de 10 000 \$ par année. La pauvreté, avec le manque de valorisation de l'éducation, et un certain manque de souplesse de l'école traditionnelle, est un facteur majeur qui mène à l'ignorance.

Chez les jeunes, la situation est aussi alarmante. 10 % des jeunes Canadiens de 16 à 25 ans sont incapables d'effectuer des opérations arithmétiques simples, selon les données de Statistique Canada. 10 % ne peuvent utiliser l'information contenue par exemple dans un formulaire de paie, une demande d'emploi ou un horaire de transport. 11 % sont incapables de comprendre l'information contenue dans les journaux, comme les éditoriaux ou les manchettes, les ouvrages scientifiques, etc.

Pourtant, les exigences posées par le milieu de travail sont grandissantes. Au Québec, depuis 1990, selon M. Ebrahimi, 300 000 emplois exigeant une scolarité inférieure ont disparu, remplacés par 350 000 emplois nécessitant des diplômés collégiaux ou universitaires. «A ce rythme, d'ici l'an 2000, 70 % de la main-d'œuvre québécoise n'aura pas reçu de formation professionnelle structurée et le nombre d'analphabètes ira grandissant», conclut-il.

Le Congrès mondial de l'eau, à Montréal

# La baie de Missisquoi ternit l'image du Québec et du Canada

Denis Paradis invite les États-Unis à saisir «l'urgence d'en arriver à une solution» pour décontaminer cette portion du lac Champlain

Le Canada et le Québec se font une image de marque de leurs eaux limpides à l'étranger. Une image quelque peu égratignée, hier, à l'inauguration du neuvième Congrès mondial de l'eau, qui s'ouvrira dans la métropole.

LOUIS GILLES  
FRANÇOIS  
LE DEVOIR

Le représentant du gouvernement fédéral délégué à l'inauguration du neuvième Congrès mondial de l'eau, Denis Paradis, député de Brome-Missisquoi, a invité hier, du haut de cette prestigieuse tribune, les États-Unis à saisir «l'urgence d'en arriver à une solution» pour décontaminer la baie de Missisquoi, sur le lac Champlain, engluée d'algues vertes en raison d'un excès de phosphore.

Parlant des problèmes et des conflits soulevés par les besoins en eau un peu partout dans le monde, le député de cette région venait déclarer que «l'interdépendance des problèmes doit nous amener à regarder l'interdépendance des solutions». Mais quittant soudainement le terrain des principes, celui qui venait accueillir au nom d'Ottawa les 1200 délégués des quelque 100 pays représentés à ses assises internationales dans la métropole devait soudainement appliquer cette logique au cas du lac Champlain, qui baigne les deux pays et son comble.

Il devait aussi inviter le commissaire Pierre Béland, de la Commission mixte internationale, qui venait de proposer la CMI comme modèle de gestion de conflits en matière d'eaux internatio-

nales, à appuyer les doléances de la population riveraine de la tête du lac Champlain, aux prises une fois encore avec la prolifération des algues vertes.

En marge de cette conférence, où le Québec et le Canada vantent la qualité de leurs eaux et l'expertise de leurs gestionnaires privés et publics, le député Paradis s'est publiquement indigné de ce que les 3000 habitants de la municipalité de Bedford soient actuellement privés d'eau depuis 12 jours en raison de l'engluement spectaculaire de la baie. Mais le député fédéral devait plaider aussitôt pour que les Américains s'attaquent à un aspect secondaire du problème, soit la jetée construite par les États-Unis, il y a 35 ans, au lieu de construire un pont au-dessus de la baie. Cette jetée agit actuellement comme un barrage qui retient le phosphore rejeté par les rivières canadiennes et américaines, qui rejettent d'importantes charges de phosphore d'origine agricole et municipale. L'enlèvement de la jetée et son remplacement par un pont, un projet d'une valeur globale de 35 millions, ouvrirait la baie et réduirait son taux de phosphore par effet de dilution.

Le député Paradis se dit conscient du fait que cette solution apporterait plutôt un répit à la baie et qu'elle n'aurait pas l'effet permanent d'une attaque en règle contre les causes du problè-

me, une attaque qu'il préconise mais en pointant tout le monde à la fois afin de ne braquer personne en particulier.

Il pointe ainsi certaines villes, comme Phillipsburg, qui ne traitent pas encore leurs eaux usées.

Le bassin de la baie de Missisquoi abrite des deux côtés de la frontière un certain nombre d'établissements d'élevage agricole, dont les fumiers sont évidemment riches en phosphore. Mais cette région est surtout une région de cultures intensives, notamment pour le maïs, ce qui pourrait en faire le détonateur d'une éventuelle guerre des engrais chimiques, après celle du porc.

Habile politicien, le député semble vouloir éviter à tout prix une remise en question de l'usage massif des engrais chimiques et des pesticides à l'échelle provinciale: il préconise plutôt une éventuelle «réglementation régionale», si tous en conviennent!

L'ancien ministre de l'Environnement fédéral, Sergio Marchi, a mis sur pied l'an dernier, raconte-t-il, une «table de concertation» où se retrouvent, côte à côte avec Ottawa, Québec, les agriculteurs, les municipalités et même un observateur du gouvernement américain. La décontamination temporaire de la baie de Missisquoi par l'enlèvement de la jetée, devenue le bouc émissaire de cette pollution régionale, a même été inscrite à l'agenda de la dernière rencontre au sommet entre le président Bill Clinton et le premier ministre Jean Chrétien, a précisé M. Paradis.

S'il souhaite l'appui de la CMI dans ce dossier, le député Paradis ne veut pas saisir officiellement la commission,

de crainte d'imposer au dossier un trop long détour. Il préfère, à ce stade-ci du moins, une «solution bilatérale» et plus précisément que Washington débloque rapidement les 35 millions pour le remplacement de la jetée par un pont.

Les difficultés rencontrées par les riverains dans la baie de Missisquoi donnent, en réalité, une petite idée des défis auxquels s'attaque le neuvième Congrès mondial de l'eau. Le thème du congrès, «Perspectives sur les ressources en eau au 21<sup>e</sup> siècle, conflits et opportunités», aborde de front les pénuries, la pollution, les besoins en irrigation, en production hydroélectrique, et les impacts environnementaux de ces facettes de l'activité humaine. Le président du comité organisateur de la conférence, Aly M. Shady, devait résumer l'urgence de solutions viables en termes lapidaires:

«Les eaux douces de la planète sont dans une situation très précaire en cette fin de siècle, a-t-il dit. Plus de 300 millions de personnes font face à des pénuries chroniques d'eau et des centaines de millions d'autres vivent sous la menace constante des inondations ou des sécheresses sévères. Plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à des eaux salubres et le double, deux milliards, sont tout à fait démunies en matière de services sanitaires. Cette situation provoque la mort de millions de personnes chaque année. La pollution frappe par ailleurs la majorité des grandes rivières de la planète. En réalité, la situation est non seulement alarmante mais d'autant plus préoccupante que la conscience de ces problèmes est loin de correspondre à la gravité des problèmes.»

## • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)  
**DIRECTEUR/TRICE GÉNÉRAL/E**

Fondé en 1986, le RCAAQ est une association sans but lucratif regroupant 54 centres d'artistes sur l'ensemble du territoire québécois et constitue une force majeure dans le développement des arts visuels actuels. C'est un organisme qui travaille au développement des centres d'artistes en plus de défendre leurs droits.

Le/la directeur/trice général/e est responsable de la gestion quotidienne et de la supervision des employés. Elle/il est appelé/e à représenter le RCAAQ. La rédaction de demandes de subventions, de rapports et de mémoires fait également partie de ses tâches régulières.

La personne retenue devra posséder une formation universitaire, une expérience de trois à cinq années dans la gestion d'un organisme culturel et démontrer sa capacité à travailler en étroite relation avec un conseil d'administration et à diriger une petite équipe de travail. Elle doit posséder une parfaite maîtrise du français oral et écrit.

Entrée en fonction: 6 octobre 1997

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec  
3995, rue Berri, # 100, Montréal (Québec) H2L 4H2

au plus tard le vendredi 19 septembre à 17h.

## MÉDECINS

POSTES AVANTAGEUX POUR MÉDECINS  
INTÉRESSÉS À TRAVAILLER  
À MONTRÉAL, QUÉBEC, CHICOUTIMI,  
RIVIÈRE-DU-LOUP ET VAL D'OR  
AU SEIN D'UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE

- ↳ Rémunération R.A.M.Q.
- ↳ Privilèges pour le dépassement de 50 patients par jour
- ↳ Avantages pour médecins payé(e)s à 70 %
- ↳ Frais de bureau équivalents à 7 %
- ↳ Possibilité d'association
- ↳ Excellentes conditions de travail

RENSEIGNEMENTS

Dannie Beaulieu: (514) 491-0030  
France Pomerleau: (418) 653-1564

L'Université de Moncton, fondée en 1963, est une université de langue française. Elle regroupe trois constituantes situées dans les principales régions francophones du Nouveau-Brunswick, soit à Edmundston, à Moncton et à Shippagan.

L'Université sollicite des candidatures pour le poste suivant :

### Vice-rectrice ou vice-recteur

Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Fonctions :

L'objectif premier de ce poste est l'administration, la planification, le développement et la supervision du personnel et des biens de la constituante d'Edmundston. Vous serez le premier administrateur de la constituante. Sur le plan hiérarchique, vous relèverez directement du recteur et le représenterez au sein de cette constituante. Vous assisterez, sur votre campus, les vice-recteurs, le secrétaire général et les autres administratrices et administrateurs du réseau dans l'accomplissement de leurs tâches respectives. En outre, vous aiderez le recteur dans l'administration de l'Université et plus particulièrement dans celle de la constituante. Vous transmettez également au recteur les recommandations de la constituante et le tiendrez au courant des activités et des projets en cours.

Qualifications :

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature doit, de préférence, être titulaire d'un doctorat ou de l'équivalent. Les personnes ayant une maîtrise jumelée à une grande expérience en gestion ainsi qu'à une bonne connaissance du milieu universitaire et de son fonctionnement seront également considérées. De plus, vous maîtrisez la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, et êtes en mesure de vous exprimer de façon satisfaisante en anglais.

Mandat, traitement et entrée en fonction :

Il s'agit d'un mandat de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Le traitement est établi selon la formation et l'expérience.

Veillez faire parvenir, avant le vendredi 3 octobre 1997, votre curriculum vitae détaillé, un dossier professionnel complet ainsi que le nom et l'adresse de trois personnes pour références au Cabinet du recteur, Université de Moncton, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9.

UNIVERSITÉ  
DE MONCTON

Un accent  
sur le savoir

Ce poste est offert également aux femmes et aux hommes. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents seulement.

## OMBUDSMAN

Sous l'autorité directe du Conseil d'administration et conformément au règlement n° 16, l'ombudsman reçoit les plaintes des membres de la communauté universitaire qui se croient lésés par les mécanismes administratifs de l'Université ou victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état ou l'exercice de leurs fonctions dans les cas où tous les autres mécanismes réguliers normalement à leur disposition ont été préalablement épuisés sans succès (conventions collectives, protocoles de travail, règlements de l'Université, etc.).

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur en cas de conflits entre des personnes ou des groupes, à la demande des officiers de l'Université.

De manière à assurer son impartialité complète, l'ombudsman n'est membre d'aucun syndicat ou association d'employés de l'Université.

Un contrat de travail quinquennal établit ses conditions d'emploi.

### EXIGENCES

Les candidates et candidats doivent :

- être titulaires d'un diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> cycle
- posséder 15 années d'expérience reconnue
- posséder les qualités suivantes : jugement, diplomatie, réceptivité
- avoir une connaissance appropriée des structures académiques et administratives de l'Université du Québec à Montréal, du réseau de l'Université du Québec et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

### TRAITEMENT

Selon la politique salariale des cadres de l'Université du Québec à Montréal.

L'UQAM souscrit à un Programme d'accès à l'égalité des femmes en emploi.

### DATE LIMITE

Votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae complet, doit parvenir avant 17 heures, le 8 septembre 1997 à M. Daniel Hébert, directeur du Secrétariat des instances, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, C.P. 8888, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8.

L'UQAM: tout pour réussir



Université du Québec à Montréal

CARRIÈRES  
&  
PROFESSIONS  
LE DEVOIR

Pour réservation  
publicitaire,  
composez  
985-3316  
ou  
1-800-363-0305

télécopieur  
985-3390

Transplantation pulmonaire refusée

# L'hôpital Laval reconnaît qu'il manquait de personnel

PRESSE CANADIENNE

Québec — L'hôpital Laval, à Sainte-Foy, reconnaît que c'est le manque de personnel médical qui l'a contraint, il y a un mois, de refuser d'effectuer une transplantation pulmonaire.

Le directeur des services professionnels de l'hôpital Laval, le Dr Julien Veilleux, admet que l'établissement n'a pu procéder à l'intervention chirurgicale parce que l'équipe de spécialistes de Toronto qui supervise les transplantations était en vacances. M. Veilleux affirme aussi qu'il y avait des receveurs compatibles sur la liste d'attente de l'établissement.

De son côté, Québec Transplant a indiqué qu'un des deux poumons offerts à l'hôpital Laval n'avait pu être utilisé. Les démarches effectuées auprès d'autres centres de greffes au pays sont demeurées vaines.

Le vice-président de la CSN, Roger Valois, avait dénoncé cet incident lun-

di et demandé l'intervention urgente du ministre de la Santé, Jean Rochon.

C'est M. Rochon qui avait annoncé l'automne dernier le transfert du programme de greffes pulmonaires de l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, au centre hospitalier de Sainte-Foy.

Cette décision avait d'ailleurs soulevé la colère des patients en attente d'une greffe qui étaient soignés à Montréal, de même que ceux de l'hôpital Notre-Dame, qui avait réussi à développer une expertise dans le domaine.

L'hôpital Laval est tout de même devenu, depuis la mi-janvier, le centre de transplantation pulmonaire au Québec. Mais faute de médecins possédant une expérience suffisante dans le domaine, on a fait appel à des spécialistes ontariens pour encadrer le travail de l'équipe médicale de Laval. Et plusieurs mois après la mise en place du programme, aucune transplantation n'y a encore été effectuée.

EN BREF

## Refonte de la charte montréalaise

(Le Devoir) — Le conseil municipal de Montréal a décidé de créer une commission spéciale pour procéder à la refonte de la charte, soit la loi constitutive de la Ville de Montréal. Au cours des prochains mois, une consultation publique sera organisée. La commission devra faire rapport au plus tard le 1<sup>er</sup> février prochain. Ces travaux découlent d'une décision du gouvernement du Québec de ne pas accéder à la demande du maire Pierre Bourque de modifier les pouvoirs des instances municipales mais plutôt d'enclencher des travaux de refonte. Le maire Bourque avait fait cette revendication après que la Cour supérieure eut statué en janvier dernier que le maire de Montréal ne peut révoquer des membres de son comité exécutif.

## Accord de coopération

(Le Devoir) — L'École de Louvre de Paris et l'Université de Montréal viennent de signer un accord de coopération qui leur permettra de multiplier les échanges dans le domaine de la muséologie. Cette entente permettra à des étudiants québécois d'obtenir des crédits d'une grande école française et donnera l'occasion à des étudiants français d'acquies une expérience nord-américaine. Dans le cadre de cette entente, des étudiants québécois et français pourront mener des projets d'études dans une des

deux institutions et dans différents musées. Un programme de séminaires et de conférences conjoints est établi pour trois ans.

## Congrès international aux HEC

(Le Devoir) — C'est à l'École des hautes études commerciales (HEC) que se tiendra demain et vendredi le huitième congrès annuel de l'Association francophone de gestion des ressources humaines, une association scientifique qui tient ses assises pour la première fois à l'extérieur de l'Europe. Les participants proviennent des grandes écoles de gestion et des instituts d'administration de France, de Belgique, de Suisse et du Québec, et plus de 142 communications sont prévues au programme.

## Sauvetage au mont Saint-Hilaire

(PC) — Les pompiers ont secouru hier un adolescent de 17 ans qui était porté disparu depuis lundi soir, au mont Saint-Hilaire, en Montérégie. L'adolescent était parti faire une excursion avec trois camarades au mont Saint-Hilaire, dans un secteur interdit appelé la falaise Dieppe. Il est resté coincé à un endroit où il ne pouvait plus descendre. Le travail des pompiers a duré plusieurs heures. L'adolescent n'a pas été blessé mais a souffert du froid.

# LE DEVOIR

# MONTREAL

Gestion de l'eau

## Bourque souhaite exporter le savoir-faire municipal

Le maire croit même possible de vendre de l'eau aux villes de la rive nord et de la rive sud

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, entend désormais mettre en valeur les services municipaux responsables de la gestion de l'eau dans sa ville afin de vendre leur expertise à l'étranger et l'eau qu'ils produisent aux «villes de la rive nord et de la rive sud» et aux autres voisines de l'île qui ne s'abreuvent pas encore à la méga-usine Des Baillets.

M. Bourque a fait ces déclarations en marge du Congrès mondial sur l'eau, qui débuta hier dans la métropole où les délégués ont été accueillis par le premier magistrat.

Le Devoir a voulu savoir comment le maire de Montréal réagissait aux propositions de Québec, divulguées vendredi dernier en vue du débat de l'automne sur l'éventuelle politique provinciale de l'eau. Dans ce document, Québec dit vouloir écarter définitivement la privatisation des services d'eau de sa métropole et même toute cession partielle des responsabilités. Le gouvernement veut préserver l'expertise des services municipaux montréalais, qui exploitent depuis 25 ans une des plus importantes usines de filtration au pays, pour la vendre aux autres grandes villes assoiffées du monde.

Réagissant à cette proposition gouvernementale inscrite à l'opposé du projet de privatisation qu'il avait lancé, il y a presque deux ans, le maire Bourque s'est dit «tout à fait d'accord avec ça».

«Il ne s'agit pas de privatiser, a-t-il poursuivi. Mais on peut faire des partenariats avec le secteur privé et vendre notre expertise», notamment dans les pays d'Amérique latine.

M. Bourque a poursuivi en disant que Montréal entend revoir ses coûts de production et de distribution, inciter ses citoyens à faire des économies et «faire un meilleur

marketing pour éventuellement conquérir des marchés». «Nous pourrions notamment vendre à d'autres villes, a ajouté le maire de Montréal, y compris à des villes de la rive nord et de la rive sud. Ce serait mieux que de construire de nouveaux équipements», en raison des «équipements de haut calibre».

«On pourrait produire plus, a renchéri M. Bourque, qui vend déjà de l'eau à plusieurs villes voisines. Mais il faudrait revoir notre mise en marché» si on veut stimuler cette production pour la rendre rentable.

Sans donner plus de détails, le maire de Montréal mentionne qu'«éventuellement, Charlemagne» pourrait devenir une première cliente hors de l'île.

Pierre Bourque, qui a fait partie de plusieurs délégations à l'étranger avec des firmes d'ingénierie d'ici, estime que le concours de Montréal est souvent déterminant pour elles car les villes ont tendance à faire confiance à une autre ville, a-t-il dit, qui peut alors introduire ses «partenaires».

Le maire Bourque semblait quelque peu amer d'avoir perdu le siège social du Conseil mondial de l'eau, qui verra le jour officiellement ce matin en marge des travaux du neuvième Congrès mondial de l'eau. Ce conseil s'établira à Marseille.

Le prochain défi, auquel il s'active, consistera à obtenir le Secrétariat permanent de l'ONU sur la désertification, une question intimement liée à la gestion de l'eau. Bonn est actuellement le principal concurrent de Montréal avec des arguments de poids, comme l'offre gratuite de locaux et du secrétariat au futur organisme. Montréal, précise son maire, mettra plutôt sur la masse critique d'organismes internationaux comme le Secrétariat sur l'eau, d'universités, d'institutions et de firmes spécialisées dans ce domaine, la sécurité et la qualité de vie de sa ville. Il dit compter sur l'appui actif d'Ottawa et de Québec dans ce dossier.

«Plantage de preuves» dans l'affaire Matticks

## La commission Poitras s'intéresse à l'auteur de «l'idée»

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

La commission d'enquête sur la Sûreté du Québec s'est demandé, hier, si la direction de ce corps policier a cherché à savoir si l'un des responsables des perquisitions menées chez le clan Matticks, en mai 1994, n'avait pas complété pour qu'un document incriminant les Matticks se retrouve parmi les documents saisis.

Des questions à ce sujet ont été posées au directeur général adjoint Gilles Falardeau qui a supervisé les enquêtes internes sur les irrégularités policières commises dans la foulée de l'affaire Matticks.

L'enquête interne a démontré qu'un document incriminant saisi en matinée à un endroit à été acheminé au quartier général de la SQ en mi-journée et que ce même document a été retrouvé lors d'une perquisition complétée en après-midi.

«Il a fallu que quelqu'un apporte les documents à ce dernier endroit», a expliqué M<sup>e</sup> Richard Masson, procureur de la commission.

Après avoir affirmé que l'inspecteur-chef Francis Pelletier avait enquêté là-dessus, M. Falardeau a indiqué que le responsable de la perquisition qui a permis de retrouver le document incriminant, en après-midi, était l'agent Mario Morissette.

«Il a refusé de rencontrer l'inspecteur-chef Pelletier et de répondre à ses questions», a ajouté M. Falardeau.

«Il n'était qu'un simple agent. Qui a eu cette idée?», a demandé M. Masson.

M<sup>e</sup> Daniel Rochefort, qui représente les officiers de la SQ, a prié les membres de la commission de ne pas permettre cette question, faisant valoir que M. Falardeau n'était pas le témoin approprié pour y répondre.

La commissaire Louise Viau a indiqué qu'il importait de savoir si la direction de la SQ, en l'occurrence le coordonnateur Falardeau, avait cherché à trouver l'auteur de cette idée.

M. Falardeau a expliqué que le rapport policier soumis au procureur de la Couronne avait conclu qu'il y avait eu «plantage» de preuves, mais qu'il serait impossible de démontrer qui en était l'auteur.

«Qui a fait le transit du document? S'est-on interrogé là-dessus?», a insisté M<sup>e</sup> Masson.

«Morissette était soupçonné», a répondu M. Falardeau.

«Mais il était un simple agent. D'où venait l'idée?», a demandé M<sup>e</sup> Masson.

«Il est évident que l'agent Morissette a fait plusieurs appels téléphoniques et qu'il est sorti de l'appartement où se déroulait la perquisition pour faire certains appels. A ce sujet, les gens du centre d'opération [Mario Laprise, Robert Auger, Michel Boulterice] ont

été interrogés», a signalé M. Falardeau.

«Les souvenirs étaient très mitigés sur qui avait pris les appels de Morissette et ce qui avait été discuté», a-t-il ajouté.

M<sup>e</sup> Masson devrait revenir sur ce point aujourd'hui.

Par ailleurs, sans en tirer de conclusion pour l'instant, M<sup>e</sup> Masson a mentionné que des 12 dossiers dérobés au juge Bonin — chargé d'enquêter sur les entraves subies par les enquêteurs de la SQ sur les ratés de l'affaire Matticks —, aucun ne lui avait été transmis par M. Falardeau.

Finalement, c'est aujourd'hui que le conseil des ministres devrait annoncer sa décision quant à la demande de prolongation présentée par la commission Poitras.

Celle-ci demande de poursuivre ses travaux jusqu'en juillet 1998, ce qui constituerait un ajout de sept mois au calendrier initial qui fixait l'échéance au 30 novembre 1997.

Pitres obligées



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

RENTRÉE + première session à l'université = initiation pour ces étudiants en mathématiques de l'UQAM. La plupart des étudiants, que ce soit au collégial ou à l'université, sont soumis à cette équation universelle depuis quelques jours. Les pitreseries sont de mise avant de passer aux choses sérieuses.

Réfection du tablier du pont des Îles

## Des tractations avec Loto-Québec auraient retardé les travaux

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

L'administration du maire Pierre Bourque négocie avec Loto-Québec l'éventuelle cession de deux stationnements situés à proximité du Casino. Ce serait cet élément qui aurait retardé la réfection du pont des Îles, en augmentant ainsi le coût de façon considérable.

C'est du moins ce que soutiennent certains élus à l'hôtel de ville. La conseillère du RCM, Louise Roy, affirme avoir reçu des confirmations de Loto-Québec et de la Société du parc des Îles, propriétaires des stationnements qui rapportent annuellement 250 000 \$.

Hier, le conseil municipal a voté, après des débats qui avaient débuté vendredi dernier, en faveur de la reconstruction du tablier du pont des Îles par la compagnie Dominion Bridge. Le règlement d'emprunt de plus de neuf millions s'ajoute à la somme de sept millions déjà déboursée pour construire quatre piliers sous ce pont suspendu.

Les élus se sont retrouvés coincés dans une situation d'urgence puisque le report des travaux pourrait signifier des coûts supplémentaires et même des bris des piliers en place, a indiqué un des fonctionnaires venus

informer le conseil municipal lors du comité plénier. La réalisation des travaux en période hivernale coûtera entre un et deux millions, estime le même fonctionnaire municipal.

Dans une lettre déposée hier au conseil municipal, le président de Loto-Québec, Michel Crête, s'engage à payer 50 % des travaux jusqu'à concurrence de 7,5 millions. D'ici à ce que Loto-Québec paie, soit à la fin des travaux, ce sont les Montréalais qui devront en assumer le financement.

Le responsable politique du dossier au comité exécutif, Pierre-Yves Melançon, déposera lors de la prochaine

assemblée du conseil la liste des projets d'immobilisations qui seront annulés ou reportés à cause de l'urgence que représente le pont des Îles.

Selon le ministère des Transports, le problème de structure du pont ne serait pas relié à l'usage du pont mais plutôt à l'acier utilisé il y a trente ans pour la construction du pont, qui ne répondait pas aux normes. La gestion du dossier par l'administration Bourque a suscité une remarque acerbe de la part du conseiller du RCM, André Lavallée: «La capacité de cette administration-là est bien en deçà de celle du pont des Îles», a-t-il commenté.

Rien ne vous limite dans le choix des activités que vous souhaitez pratiquer cet automne à Montréal... sinon vos propres limites! Mais d'abord vous devez vous inscrire.

La Ville de Montréal et ses organismes partenaires vous offrent plus de 4 000 activités récréatives, culturelles et sportives réparties dans les neuf régions. À vous de jouer! Inscrivez-vous dès maintenant.

- Consultez votre nouveau Répertoire des activités et des services.
- Période d'inscriptions générales : du 8 au 11 septembre.
- Complexe sportif Claude-Robillard : du 4 au 10 septembre.
- Complexe récréatif Gadbois : du 6 au 12 septembre.
- Apportez ou procurez-vous votre carte Accès Montréal, c'est plus simple pour vous inscrire!

87-ACCÉS, #610

## Bien s'inscrire pour se divertir à loisir!

**NOUVEAUTÉ**  
**COLLECTION**  
**DÉCOUVRIR LA LECTURE**

Volume 1, 46 pages, 5 \$  
Volume 2, 56 pages, 5 \$  
Volume 3, 46 pages, 5 \$  
Volume 4, 60 pages, 5 \$  
Volume 5, 60 pages, 5 \$  
Guide, 56 pages, 5 \$

Obtenez le guide gratuitement à l'achat d'un ensemble comprenant les 5 volumes.  
Collection complète: 25 \$

Denise Desrochers, auteure

Découvrir la lecture est une méthode basée sur des phoniques en association à des illustrations. Elle est progressive et respecte une évolution dans l'apprentissage en se référant constamment aux acquis de l'élève en matière de lecture.

Cette méthode crée une ambiance sécurisante qui permet à l'élève de se sentir confiant face à ses habiletés et l'amène à une compétence fonctionnelle en participant activement à son apprentissage.

Découvrir la lecture est un matériel de qualité à un prix modique, un outil indispensable, qui offre un vocabulaire varié, une aide à former une orthographe approximative des mots, des activités et des exercices amusants, des jeux de manipulation et des cartes de sons à afficher.

GUÉRIN, éditeur ltée  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2  
Téléphone: (514) 842-3481  
Télécopieur: (514) 842-4923  
Adresse Internet:  
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>



**MONTREAL**  
c'est toi ma ville!



Conseillers en décoration  
Comptoirs de pièces de plomberie  
Consultation gratuite des As-Plombiers

30 salles de bain en démonstration  
Faut voir...

la boutique de plomberie  
**DÉCORATION 25**

25<sup>e</sup> avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél: 475-8492 • Internet: [www.decor25.com](http://www.decor25.com)



### INVITATION AUX ANCIENS

DU Collège de Saint-Laurent  
ET DU Séminaire Sainte-Croix

Nous invitons tous ceux qui ont fréquenté le Collège de Saint-Laurent et le Séminaire Sainte-Croix - anciens étudiants et membres du personnel - jusqu'au 30 juin 1999, à une

### Journée de retrouvailles historiques

Le samedi 20 septembre 1997, à compter de 11 h  
au Cégep de Saint-Laurent  
625, avenue Sainte-Croix, Saint-Laurent

L'année 1997 marque le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des religieux et des religieuses de Sainte-Croix au Canada et de la fondation du Collège de Saint-Laurent. Les anciens sont tous invités aux retrouvailles historiques pour célébrer cet anniversaire.

COÛT : 45 \$ pour une personne - 75 \$ pour deux personnes  
Veuillez poster votre chèque, fait à l'ordre du COMITÉ DU 150<sup>e</sup> CSL, d'ici le 12 septembre 1997, à l'adresse suivante :

Père Jean-Pierre Castonguay, c.s.c.  
1805, rue de l'Église, Saint-Laurent (Québec) H4L 2J8  
Téléphone : (514) 747-6743 - Télécopieur : (514) 747-9910

LES PERLES ...  
UNE IDÉE DES PLUS  
CULTIVÉES

Le plus grand choix au Québec.

Perles des mers du sud et Perles Noires de Tahiti également disponibles.

à partir de 149 \$

**LE PARCHEMIN**  
DEPUIS 1964

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri  
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

LE DEVOIR

## POLITIQUE

Perception automatique des pensions alimentaires

## Jacoby prend la défense des créancières

Le Protecteur du citoyen propose d'assouplir le régime et d'embaucher du personnel

Au mois de juillet, les dossiers de 8000 créanciers, des femmes surtout, étaient toujours en prétraitement à la Direction de la perception automatique des pensions alimentaires. Devant le nombre élevé de plaintes sur ce nouveau régime, le Protecteur du citoyen a enquêté et fait hier une douzaine de recommandations pour diminuer les délais d'attente, d'une durée moyenne allant de quatre à six mois.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le Protecteur du citoyen recommande au ministère du Revenu d'assouplir le régime de perception automatique des pensions alimentaires et d'embaucher davantage de personnel afin de réduire les délais qui affectent les créancières. Dépassant parfois six mois, les délais de ce régime institué en 1995 sont le principal motif des plaintes reçues par le Protecteur du citoyen, soit environ 600 en 20 mois, dont 60 par mois de

puis le début de l'année. «Il faut bien, comme dirait Bossuet, s'occuper du "back log", a lancé le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby. Je serais fort étonné de voir le problème se résoudre sans l'apport de personnel supplémentaire.»

Au mois de juillet, le retard du nouveau régime était de 8000 cas en prétraitement, mais il aurait diminué notablement depuis ce temps. Les délais de prise en charge des dossiers étaient d'une durée moyenne de cinq mois à Montréal et de deux mois à Québec. Le ministre responsable du dossier à l'époque, Roger Bertrand,

avait alors déclaré que la performance de son ministère ne cessait de s'améliorer dans ce dossier.

Dans son rapport d'une trentaine de pages remis hier aux journalistes, le Protecteur du citoyen avance donc une douzaine de recommandations visant à améliorer le régime. Pour diminuer les délais, le ministère devrait, notamment, embaucher du personnel supplémentaire et assigner rapidement les dossiers aux fonctionnaires.

«En ce moment, explique M. Jacoby, il peut s'écouler un temps mort de quatre à six mois avant qu'un fonctionnaire soit assigné à un dossier qui reste tout ce temps inactif. D'autres délais suivent selon la complexité du cas.»

En outre, les ordonnances de divorce devraient prévoir que les pensions soient versées directement du débiteur à la créancière tant que le ministère du Revenu n'est pas en mesure de traiter le dossier dans un temps raisonnable. Cette possibilité

existe présentement, mais le débiteur doit verser un dépôt de garantie de trois mois, ce que plusieurs débiteurs à faible revenu sont incapables de faire, selon le Protecteur du citoyen.

Un projet de loi modifiant la Loi créant le régime de pensions alimentaires aurait été déposé en ce sens au printemps par le ministère du Revenu mais, malheureusement, après la date limite permettant aux projets de loi d'être adoptés avant l'ajournement de juin.

Le Protecteur du citoyen souhaite également que des ententes interviennent entre les ministères du Revenu et de la Justice pour accélérer le traitement des dossiers lorsque le débiteur réside hors de Québec; que l'on étudie la possibilité qu'un médiateur puisse gérer des ententes entre créanciers et débiteurs lorsque la situation financière de l'un ou de l'autre change; que le Revenu accepte une garantie de trois

mois, graduelle dans le cas des ententes entre créanciers et débiteurs. A la suite d'une enquête qui a duré près d'un an, le Protecteur du citoyen milite aussi en faveur d'une amélioration de l'information disponible aux créancières sur leur dossier individuel.

«Dès qu'un dossier entre dans le système, c'est la loi du secret. Les gens demandent si des démarches sont entreprises et on leur répond: oui, mais on ne peut pas vous en parler. On pourrait à tout le moins indiquer l'avancement du dossier, dire par exemple si une saisie est sur le point d'être effectuée, ce qui éviterait bien des angoisses.»

Sans donner de statistiques à cet égard, M. Jacoby indique que des femmes ont même été poussées à emprunter à des proches de l'argent et à recourir à l'aide sociale dans l'attente de leur premier chèque de pension alimentaire en raison des retards du système.

## Le programme de médiation familiale fonctionne

MARIE TISON  
PRESSE CANADIENNE

Le nouveau programme de médiation familiale gratuite est maintenant en vigueur.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les couples avec enfants peuvent recevoir gratuitement les services d'un médiateur professionnel pour s'entendre sur les détails de leur séparation, de leur divorce, de la garde des enfants ou de la pension alimentaire.

Les couples sans enfants peuvent recourir à la médiation familiale, mais ils doivent en payer eux-mêmes les coûts. Les couples avec enfants pourront bénéficier de six rencontres gratuites, y compris une séance d'information.

Dans les cas de révision d'un jugement, seules les trois premières rencontres sont gratuites.

La séance d'information sera obligatoire pour les couples avec enfants qui ne s'entendent pas sur des aspects de leur séparation ou de leur divorce. Ils ne pourront pas être entendus par un tribunal sans avoir participé à une telle séance, soit en couple, soit dans le cadre d'une rencontre de groupe. Ils pourront alors décider de poursuivre la médiation ou de se présenter devant le tribunal.

Dans certains cas, il sera possible de se soustraire à la séance obligatoire: s'il y a un déséquilibre des forces entre les conjoints, si la distance est trop importante entre les résidences ou encore lorsqu'il y a un problème au plan de l'état physique ou psychique d'un conjoint. On pense entre autres à une femme qui aurait été battue par son conjoint.

Le ministre de la Justice du Québec, Serge Ménard, a voulu souligner la mise en œuvre du nouveau service hier, même s'il a admis qu'il n'était pour rien dans son établissement. Il a tenu à donner le crédit à son prédécesseur, Paul Bégin, qui lui a laissé son poste la semaine dernière à la faveur d'un remaniement ministériel.

Réorganisation scolaire

## Marois se dit prête à retoucher son avant-projet de loi

Mais l'école restera au cœur de la décentralisation

PAUL CAUCHON  
MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

La ministre de l'Éducation Pauline Marois célébrait sa propre rentrée scolaire hier en lançant une importante commission parlementaire sur les nouveaux pouvoirs à l'école.

La ministre est prête à apporter des changements à son avant-projet de loi, qui sera étudié pendant trois semaines en commission parlementaire à Québec, mais il n'est pas question de toucher aux visées fondamentales de son gouvernement, la décentralisation au profit de l'école.

La ministre se montre ouverte à raffiner son projet, notamment sur l'aménagement de l'avant-projet de loi et l'organisation des conseils d'établissement, et elle ajoute que les «façons de faire quant aux négociations collectives avec le personnel enseignant» feront aussi l'objet de discussions.

L'avant-projet de loi veut revoir l'ensemble des pouvoirs entre les écoles et les commissions scolaires. On veut, par exemple, remplacer les comités de parents et les conseils d'orientation par des conseils d'établissements plus ouverts à l'ensemble de la communauté et dotés de plus de pouvoirs.

La loi prévoit aussi qu'un ensemble de décisions, comme les méthodes pédagogiques, les manuels scolaires et l'évaluation des apprentissages, soient maintenant prises par les directions d'école sous recommandation formelle des enseignants.

Sur ce sujet, qui suscite l'opposition de la CEQ, la ministre a déclaré hier que la direction d'école devrait avoir le pouvoir décisionnel en cette matière parce qu'il lui faut tenir compte d'autres éléments, comme le manuel utilisé dans la classe voisine pour le même cours ou l'inventaire des manuels à l'école, mais ce pouvoir est «assujéti à la recommandation formelle du personnel enseignant».

Evitant d'attiser le feu, la présidente de la Fédération des commissions scolaires Diane Drouin continue de soutenir l'avant-projet de loi dans l'ensemble, qui constitue selon elle une «bonne base de discussion», en autant, demande-t-elle, «que les responsabilités de préciser, de planifier, de coordonner, de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre de la mission éduca-

tive soient décentralisées aux commissions scolaires».

Selon elle, le projet maintient le rôle des commissions scolaires quant à la répartition des ressources et à l'évaluation. Ce qui rassure les parents, dit-elle, «puisqu'il n'y aura pas trop de disparités d'une école à l'autre».

Mme Drouin souhaite que le ministère de l'Éducation se départe de la responsabilité des relations de travail au profit des commissions scolaires. Elle demande également que les parents soient majoritaires au sein des conseils d'établissement et que l'un d'eux préside la nouvelle instance.

Par ailleurs, la ministre Marois a également tracé hier un portrait d'ensemble de la rentrée scolaire, qualifiant cette rentrée de «franc succès» tout en admettant que certains problèmes subsistaient, notamment au plan des admissions au collégial.

«Il y avait une baisse dans les cégeps, prévisible pour l'an prochain, pour des raisons démographiques. Mais on ne la prévoyait pas cette année», a admis Mme Marois.

La ministre croit cependant que si la situation économique s'améliore, plusieurs étudiants préféreraient aller sur le marché du travail plutôt que de poursuivre leurs études collégiales.

Les cégeps ont relevé leurs critères d'admissibilité, ce qui a causé le rejet de l'admission de plusieurs étudiants qui avaient pourtant obtenu leur diplôme d'études secondaires.

«Les cégeps ont la possibilité d'exiger (comme préalable) la réussite de certains cours, a ajouté la ministre. Mais j'ai demandé aux cégeps d'envisager toutes les possibilités pour permettre à ces jeunes de s'inscrire de façon conditionnelle.»

Malgré tout, Mme Marois s'est dite «très heureuse de la rentrée scolaire. Les commissions scolaires étaient prêtes pour recevoir les enfants en maternelle, et les professeurs étaient enthousiastes», a-t-elle expliqué.

Pour sa part, le député de Marquette, François Ouimet, porte-parole de l'opposition libérale, a déploré que le gouvernement veuille décentraliser dans le secteur de l'éducation sans accompagner cette décentralisation des ressources requises.

«Mme Marois est en train de préparer le virage ambulatoire du réseau de l'éducation en procédant à des modifications de structures, sans nous assurer qu'en bout de piste, il y aura meilleure réussite des élèves», a soutenu le député Ouimet.

Commission des affaires sociales

## Urgences Santé progresse, dit Gauthier

PRESSE CANADIENNE

Québec — La Corporation Urgences Santé de la région du Montréal métropolitain est en train d'améliorer notablement ses performances, autant sur le terrain qu'au chapitre de son administration.

Comparaisant, hier, pour la première fois depuis 1991, devant la Commission des affaires sociales chargée d'examiner ses orientations, ses activités et sa gestion, les dirigeants de l'organisme ont indiqué qu'Urgences Santé a amélioré ses délais de réponse ou d'intervention en les faisant passer de neuf minutes en 1992-93 à 8,16 minutes en 1997-97.

Le président d'Urgences Santé, Gilles Gauthier, a aussi souligné que le niveau des dépenses pour les mêmes années est passé de 74,7 millions à 66,1 millions, soit une diminution de 1,5%.

En 1992-93, l'année s'était soldée par un déficit d'exploitation de 5,1 millions, tandis qu'en 1996-97, le surplus a été de 1,9 million.

M. Gauthier a ajouté qu'une des plus grandes réalisations de l'administration aura été de rétablir des relations harmonieuses entre les ambulanciers et la direction.

Urgences Santé dessert une population de 2,1 millions de personnes réparties dans toutes les villes de l'île de Montréal et à Laval. En 1996, l'organisme a reçu 260 000 appels et effectué 163 000 transports, dont 32 000 entre des établissements. Les services «de premier répondant» fournis dans huit municipalités de l'ouest de Montréal ont par ailleurs assisté les ambulanciers d'Urgences Santé dans 7775 cas. «En moyenne, par quart de travail, Urgences Santé met sur la route 55 ambulances et le service varie en fonction de la journée, de l'heure ou des saisons», a expliqué M. Gauthier.

Bertrand, Bourassa, Duplessis, Kamouraska-Témiscouata

## Les élections partielles se tiendront le 6 octobre

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Lucien Bouchard annoncera aujourd'hui la tenue d'élections partielles qui pourraient mener à une redéfinition des stratégies politiques des libéraux et des péquistes. Les électeurs des comtés de Bertrand, Duplessis, Bourassa et Kamouraska-Témiscouata iront aux urnes le lundi 6 octobre.

Ce faisant, le premier ministre se conformera à l'article 130 de la Loi électorale du Québec, qui stipule que «lorsqu'un siège de député à l'Assemblée nationale devient vacant, le décret qui ordonne la tenue de l'élection partielle est pris au plus tard six mois à partir de la vacance».

C'est à l'issue d'un fastidieux chassé-croisé juridique que la Cour d'appel a confirmé le 3 mars un jugement de la Cour supérieure, déclarant le député libéral Robert Thérien coupable de fraude électorale. Il y a donc six mois aujourd'hui que le siège de Bertrand est vacant. En vertu de mêmes dispositions, les élections pourraient être repoussées au 23 octobre dans Duplessis, au 2 novembre dans Bourassa et dans Kamouraska-Témiscouata. Mais en pareille situation, le gouvernement n'a d'autre choix que de choisir la date la plus rapprochée, celle du 6 octobre, considérant que la durée de la campagne électorale sera de 33 jours.

A première vue, ce nouvel exercice démocratique ne menace pas de transformer le paysage politique. L'éclairage du dernier sondage Léger et Léger démontre néanmoins que les enjeux demeurent importants. C'est vrai que les péquistes ont peu à perdre dans ces partielles alors que les libéraux n'ont rien à gagner, mais les uns et les autres pourraient y trouver l'inspiration ou la justification d'un changement de cap. Le sondage nous confirme que Daniel Johnson ne parvient pas à remonter dans les intentions de vote. Des défaites dans Bertrand et Kamouraska-Témiscouata suffiraient probablement à relancer la contestation de son leadership, au moment où Jean Charest apparaît même plus populaire que Lucien Bouchard.

Par contre, si le PQ ne parvient pas à enlever ces deux comtés aux libéraux, le gouvernement en retiendra

que l'insatisfaction à l'égard de ses politiques est plus profonde qu'il ne voulait le croire. Ce qui pourrait éventuellement inciter le premier ministre à précipiter la tenue d'élections générales au printemps plutôt que d'attendre l'automne 1998.

■ Bertrand. Aux élections générales de 1994, le libéral Robert Thérien avait remporté le comté par la mince majorité de 146 voix contre la péquiste Monique Simard, élue depuis députée de Laprairie. En 1995, le OUI y a recueilli 53,7 % des voix. Cette fois-ci, le PQ sera représenté par Bernard-Gilles Grenier, le PLQ par Denis Chailifoux et l'ADQ par Daniel Desjardins.

En principe, la victoire est à la portée du PQ.

■ Bourassa. Elu en 1994 par 2500 voix de majorité, le libéral Yvon Charbonneau s'est désisté en début de mai pour se porter candidat aux élections fédérales dans la circonscription d'Anjou-Rivière-des-Prairies. Il fait maintenant partie de l'équipe de Jean Chérien. Le 6 octobre, les électeurs auront le choix entre la libérale Michèle Lanquin-Ethier, le péquiste Claude Toussaint et l'adéquiste Eric Morassa. Considérant que le NON y a recueilli 56,6 % du vote et que les non-francophones y comptent pour 28 % de

l'électorat, ce comté du nord de Montréal demeure inaccessible au PQ.

■ Duplessis. Décédé le 23 avril, le député péquiste Denis Perron s'y était fait élire en 1994 par une majorité de 5200 voix. Au référendum, le OUI a recueilli 62,7 % des suffrages exprimés. Cette fois-ci, Normand Duguay représente le PQ et Daniel Montambault le PLQ. Dans ce fief souverainiste, une victoire du PLQ est à court terme inconcevable.

■ Kamouraska-Témiscouata. L'ex-députée libérale France Dionne a elle aussi fait faux bond à Daniel Johnson dans l'espoir de siéger aux côtés de Stéphane Dion à la Chambre des communes. Mais elle voyait trop grand et les électeurs le lui ont fait savoir. En 1994, sa majorité ne fut que de 386 voix, et lors du référendum de 1995, le OUI a recueilli 52,6 % du vote. Cette fois-ci, Daniel Johnson mise sur la candidature de Claude Bécharand tandis que Denis Simard est le candidat péquiste. A aucun des deux, la victoire n'est acquise, mais c'est peut-être dans ce comté que Daniel Johnson joue son avenir politique.

tombée publicitaire : le jeudi 4 septembre

Ne manquez pas notre cahier spécial

LE DEVOIR

Conférence parlementaire des

Américaines

publié le 13 septembre prochain!

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## Rwanda: 85 000 familles sans adulte

Genève (AP) — À la suite du génocide rwandais en 1994, des dizaines de milliers d'enfants orphelins sont désormais sous la seule garde de frères ou sœurs plus âgés. C'est le constat dressé hier par l'UNICEF, qui estime à plus de 85 000 le nombre de familles rwandaises dont le membre le plus âgé a moins de 21 ans. Patrick McCormick, porte-parole du Fonds des Nations unies pour l'enfance, rendant compte d'une enquête menée en juin dans six des 12 préfectures du Rwanda, souligne que dans ce pays des générations entières sont désormais orphelines. La majorité des enfants ont perdu leurs parents dans les massacres de plus de 500 000 Tutsis et Hutus modérés, orchestrés en 1994 par le régime d'alors, à majorité hutue. Bon nombre ont été perdus par leurs parents dans les camps de réfugiés. L'UNICEF, qui tente toujours de retrouver des proches de ces enfants, a pris conscience de l'ampleur du problème en cherchant des parents adoptifs pour tous ces orphelins ayant fui le génocide. La plupart de ces enfants vivent dans une précarité totale et souffrent de malnutrition.

## Coupeurs de tête

Perth (Reuters) — La tête d'un guerrier aborigène tué au 19<sup>e</sup> siècle par des colons britanniques a été renvoyée d'Angleterre en Australie, où un représentant des aborigènes a estimé que son retour pourrait renforcer le sentiment d'unité de sa communauté. La tête du guerrier Yagan avait été séparée de son corps après son meurtre en 1833, fumée afin d'être conservée puis transférée en Angleterre en tant que «souvenir». Longtemps exposée dans un musée de Liverpool, elle avait finalement été enterrée en 1964. Au terme d'une longue campagne en faveur de sa restitution, une délégation aborigène est allée la chercher en Angleterre. Elle est arrivée lundi soir à Perth. «En tant que communauté ethnique, nous devons résister», a déclaré le sage aborigène Ken Colbung, chef de la délégation qui a ramené la tête de Yagan. «Nous devons prendre en compte Yagan [...] son esprit contribuera à nous illuminer». Environ 200 aborigènes — le groupe socio-économique le plus défavorisé d'Australie — ont accueilli la délégation à l'aéroport de Perth. «Les Blancs d'Australie devraient aussi se sentir fiers, car c'est également une partie de leur histoire», a lancé Coburn à l'assistance.

## Espagne: l'ETA menace de tuer un maire

Madrid (Reuters) — Les séparatistes basques de l'ETA ont menacé d'abattre un maire espagnol, quelques semaines après avoir assassiné un conseiller municipal du Pays basque (Miguel Angel Blanco). Agé de 34 ans, Luis Valero, maire de la ville navarraise de Tafalla (nord de l'Espagne), a déclaré hier avoir reçu une lettre de menaces de mort émanant de l'ETA. Les auteurs de la lettre estiment que Luis Valero porte préjudice à la région, où l'ETA est en lutte pour l'avènement d'un ETAt indépendant basque. Ils lui ont ordonné de quitter les lieux dans les trente jours. «Si ce n'est pas le cas, nous serons contraints de prendre des mesures que personne ne souhaite, mais qui ont donné récemment de pénibles résultats», lit-on. La lettre adressée à Valero, membre d'une alliance locale avec le Parti populaire (droite, au pouvoir à Madrid), est identique à une autre qui avait été envoyée à un porte-parole de l'opposition socialiste en aout à Pampelune, capitale de la Navarre.

## Tenue de ville, version colombienne

Bogota (AFP) — Tous les parlementaires colombiens (102 sénateurs et 165 députés) devront désormais porter des gilets pare-balles pour se protéger de la violence prélectorale, a indiqué hier le président du parlement Amílcar Acosta. Cette mesure fait suite à l'assassinat par la guérilla le 8 aout dernier du sénateur libéral Jorge Cristo, criblé de balles à Cucuta, à 600 kilomètres au nord de la capitale. La compagnie d'assurance qui couvre les parlementaires colombiens a également exigé le port de gilets comme condition pour signer toute assurance-vie. La guérilla communiste, forte de quelque 18 000 hommes, a réitéré qu'elle empêcherait «par le feu et par le sang» la tenue des élections municipales du 26 octobre prochain. Outre le sénateur Cristo, douze maires ont déjà été assassinés et 130 autres ont été enlevés. Une centaine de candidats ont déjà renoncé à se présenter face aux intimidations de la guérilla et 12 municipalités ne tiendront pas d'élections, faute de candidat.

## Damas dénonce les prochaines manœuvres navales

Damas (AFP) — Damas a qualifié hier l'annonce de prochaines manœuvres navales turco-israéliennes d'«étonnante et incompréhensible» et l'a assimilée à une «tentative [...] de pression» sur la Syrie. Cité par l'agence officielle SANA, un porte-parole du ministère syrien des Affaires étrangères a estimé que «l'annonce de ces manœuvres constituait une tentative désespérée de faire pression sur la Syrie afin qu'elle renonce à ses positions de principe». «L'annonce de manœuvres turco-israéliennes avec la participation des États-Unis, au moment où doit arriver dans la région le secrétaire d'État américain Madeleine Albright pour sauver le processus de paix, est étonnante et totalement incompréhensible», a indiqué le porte-parole. Mme Albright est attendue dans la région le 10 septembre pour sa première visite depuis sa nomination. Elle doit notamment se rendre en Syrie. À Ankara, le porte-parole de l'ambassade israélienne avait annoncé mardi que des manœuvres militaires conjointes entre les marines turque, israélienne et américaine se dérouleront entre le 15 et le 25 novembre en Méditerranée orientale. Les manœuvres auront «un caractère humanitaire» car elles consisteront en des opérations de «recherche et sauvetage», avait déclaré à l'AFP Nissan Amdor. Israël et la Syrie sont en état de guerre et Damas exige la restitution du plateau du Golan annexé par l'État hébreu en 1981.

## Rafle chez les extrémistes palestiniens

Jérusalem (AP) — Les autorités israéliennes ont arrêté lundi sept Palestiniens soupçonnés d'avoir fourni des miniteurs pour des bombes fabriquées dans un entrepôt d'explosifs de Cisjordanie par des militants islamiques, a annoncé hier un responsable de la sécurité palestinienne. Selon ce responsable, les personnes arrêtées sont sept frères d'une même famille. Ils ont été interpellés dans le village d'El Khader, en Cisjordanie. Ils sont soupçonnés d'avoir fourni des miniteurs à un atelier de fabrication de bombes du Hamas, découvert en juillet dans la ville de Beit Sahour.

Enquête sur la mort de la princesse Diana

## Sept paparazzi sont mis en examen

Les chefs d'accusation: homicide et blessures involontaires, non-assistance

Le Conseil de l'Europe a décidé hier de lancer la préparation d'une Convention sur la vie privée, après la mort tragique de la princesse de Galles. Après l'accident qui a coûté la vie à Lady Diana, les parlementaires ont exprimé «leur vive préoccupation devant les intrusions constantes dans la vie privée qui se produisent dans les États membres».

REUTER

Paris — Le juge Hervé Stéphan a mis en examen hier les sept photographes mis en cause dans l'accident qui a coûté la vie à la princesse Diana dimanche à Paris.

Les sept hommes, Nicolas Arsov (Sipa), Jacques Langevin (Sygma), Serge Arnal (Stills) le photographe indépendant Laszlo Veres, Romuald Rat (Gamma), Christian Martinez (Angeli) et un motard, Stéphane Darmon, ont été laissés en liberté.

Ils devront tous répondre des chefs d'homicide involontaire, blessures involontaires et non-assistance à personne en danger, a-t-on précisé de source judiciaire.

En outre, cinq d'entre eux, Jacques Langevin, Laszlo Veres, Serge Arnal, Romuald Rat, et Christian Martinez font l'objet d'un contrôle judiciaire.

Romuald Rat et Christian Martinez se sont vus signifier l'interdiction d'exercer. Ils devront verser une caution de 100 000 FF et remettre permis de conduire et carte de presse à la justice. Le parquet avait demandé que ces deux derniers soient placés sous mandat de dépôt mais le magistrat instructeur en a décidé autrement à l'issue d'un débat contradictoire.

Romuald Rat a reconnu avoir ouvert la portière, pris le pouls de Diana pour voir si elle était vivante, mais a attendu l'arrivée des pompiers pour prendre des photos, a déclaré un avocat, M<sup>re</sup> Max Colbence.

Selon la plupart des défenseurs des photographes, rien, dans le dossier, ne permet de dire que leurs clients aient gêné ou entravé l'action des secours.

Mohamed Al Fayed, le père de Dodi, le compagnon de Diana également tué dans l'accident, s'est porté partie civile, a annoncé son conseil, Georges Kiejman.

L'avocat a précisé aux journalistes avoir demandé l'élargissement de l'enquête au délit éventuel de tentative d'atteinte à l'intimité de la vie privée. «Ceci a une grande importance dans la mesure où c'est le chapitre antérieur de la tragédie et qu'il y a un lien de causalité», a-t-il dit.

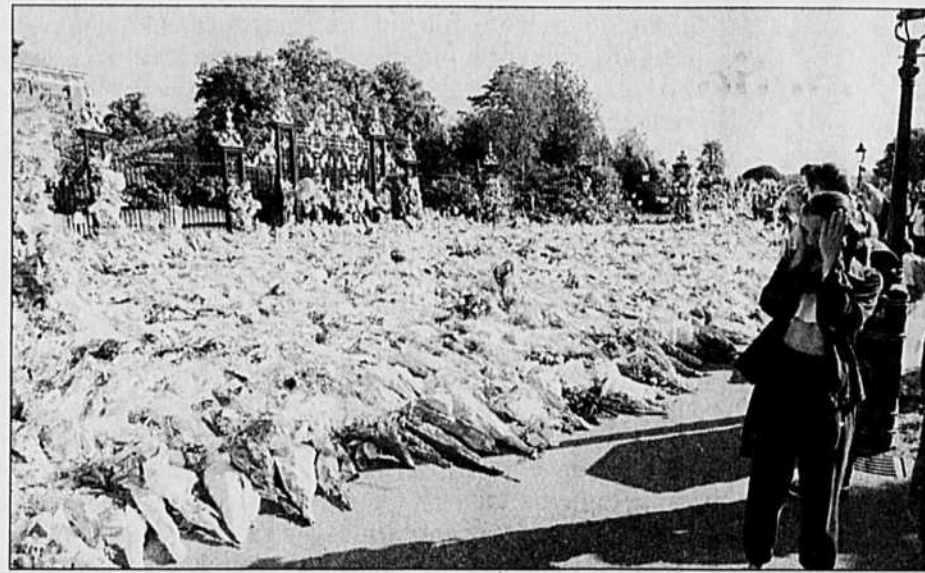
«Le dossier est vide»

La famille du chauffeur, lui aussi tué dans l'accident, Henri Paul, s'est également constituée partie civile, a dit son avocat, M<sup>re</sup> Jean-Pierre Brizay. La famille ne croit pas que le chauffeur, chef de sécurité adjoint du Ritz, se trouvait en état d'ivresse au moment des faits et demande des analyses complémentaires, a-t-il précisé.

Tandis que des chaînes de télévision du monde entier attendaient devant le palais de justice, le procureur de la République avait ouvert dans la matinée une information judiciaire pour «homicides involontaires, blessures involontaires, et non assistance à personne en danger».

La diversité de ces chefs de poursuite laissait une grande marge de manœuvre au juge d'instruction, qui semble être allé au-delà des recommandations du parquet. «Le parquet avait suggéré de les mettre en examen pour non-assistance à personne en danger», a déclaré un porte-parole.

L'avocat de Nicolas Arsov, M<sup>re</sup> William Bourdon, a dénoncé de son côté la procédure engagée contre son client, la qualifiant de



ADRIAN DENNIS ASSOCIATED PRESS

Messages de sympathie au palais de Kensington

«justice spectacle» et de «justice Quai d'Orsay». «Il n'y a pas de délit, le dossier est vide. On voit la nécessité de faire un acte de communication important vis-à-vis de l'opinion publique», a-t-il déclaré à des journalistes.

Il a expliqué que son client avait suivi la première voiture qui avait quitté l'hôtel Ritz à vide, samedi soir, afin de détourner l'attention des photographes de Lady Diana et de son ami, Dodi Al Fayed. Il aurait entendu parler de l'accident à la radio et se serait alors rendu sur place où il a fait des photos et a été arrêté, a ajouté l'avocat.

Arrêtés dimanche après l'accident, les sept photographes ont été interrogés par la brigade criminelle pendant deux jours puis ont passé la nuit de lundi à hier au dépôt du palais de justice.

Les homicides involontaires et la non-assistance à personne en danger sont tous deux passibles de cinq ans de prison et

500 000 FF d'amende au maximum en cas de renvoi devant un tribunal.

Sur un premier volet du dossier, le juge devra déterminer si l'attitude des photographes après l'accident a bien été délictuelle, notamment s'ils ont mitraillé la voiture accidentée et les corps accidentés «au mépris de l'urgence à les secourir».

Les photographes suivaient à moto la voiture lorsqu'est survenu l'accident qui a coté la vie à la princesse, à Dodi Al-Fayed et au chauffeur du véhicule, Henri Paul.

L'instruction devra également dire si les photographes ont joué, ou non, un rôle dans la genèse de l'accident, comme l'affirme la famille Al Fayed.

L'analyse de sang du chauffeur, Henri Paul, chef de la sécurité du Ritz, a révélé un taux d'alcoolémie bien supérieur à la limite légale, puisqu'il était d'environ 1,75 g contre les 0,50 g tolérés par la loi française.

Rentrée parlementaire à Mexico

## Zedillo se fait le champion de la cohabitation

ANDRÉ BIRUKOFF  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Mexico — Le président Ernesto Zedillo s'est fait le champion d'une cohabitation à la mexicaine en appelant l'opposition, majoritaire à la Chambre, et le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis 68) à engager un dialogue démocratique pour vaincre leurs antagonismes.

«Les forces politiques doivent travailler ensemble pour que le pays ait non seulement une politique de gouvernement mais aussi une stratégie d'Etat», a ainsi déclaré le président dans un discours de politique générale, prononcé lundi soir devant une Chambre des députés où, pour la première fois dans l'histoire du Mexique, l'opposition est majoritaire.

Ce discours est intervenu après un vif affrontement entre l'opposition et le PRI sur l'organisation de la nouvelle assemblée et qui a risqué de provoquer une grave crise politique.

Pour l'éviter et après une intervention personnelle du président Zedillo, le PRI qui jusqu'à présent exerçait une véritable hégémonie sur la politique mexicaine, a été contraint, pour la première fois depuis sa création en 1929, de s'incliner et d'accepter que la nouvelle Chambre des députés soit dirigée par la seule opposition.

L'opposition unie au sein d'un «Groupe des Quatre» — Parti de la révolution démocratique (PRD, centre-gauche), Parti d'action nationale (PAN, conservateur), parti Vert écologiste (PVEM) et Parti du travail (gauche) — dispose depuis les élections du 6 juillet dernier de 261 députés contre 239 pour le PRI.

Apparemment conscient que le nouveau panorama poli-

tique mexicain risque à tout moment de provoquer sur une crise, le président Zedillo, considéré comme le chef suprême du PRI, a évité dans son discours de politique générale d'attaquer directement l'opposition.

Après avoir accordé une large place aux problèmes sociaux — une préoccupation que l'opposition peut difficilement critiquer — il a appelé tous les partis à travailler ensemble pour que l'économie mexicaine bénéficie d'un taux de croissance soutenu.

Tandis que la Bourse a bien réagi à ce discours en ouvrant hier en hausse de 1,83 %, la presse dans son ensemble s'est félicitée de l'installation sans heurts du nouveau Parlement qualifiée généralement de «journée historique» et perçue comme le «début d'une nouvelle ère» pour le Mexique. La nouvelle chambre des députés «est le symbole des récentes transformations qui ont eu lieu au Mexique», a écrit le quotidien *La Cronica* tandis que le journal *El Universal* a parlé de «changement historique [...] pour arriver à une démocratie totale».

Toutefois, cette nouvelle coexistence pacifique entre l'opposition et le PRI, risque d'être de courte durée avec, à terme, des débats parlementaires houleux. En effet, selon divers analystes, l'opposition pourrait très vite en venir à demander au PRI des comptes sur la corruption et plusieurs cas d'assassinats politiques jamais éclaircis tout en proposant un changement de la politique économique néolibérale suivie par le Mexique.

De son côté le parti au pouvoir, qui reste majoritaire au Sénat, va vraisemblablement tenter de trouver une faille dans l'unité de l'opposition, le «Groupe des Quatre» étant composé de formations politiques aux idéologies très diverses et par conséquent peu disposées à travailler longtemps ensemble.

Affaire Dutroux

## Une première tête tombe

AGENCE FRANCE PRESSE

Bruelles — L'affaire du pédophile Marc Dutroux, déclinée il y a un an, vient de faire tomber son premier haut responsable belge, le patron de la police judiciaire, Christian de Vroom, contraint de quitter ses fonctions après la réalisation d'un audit très défavorable sur sa gestion.

M. de Vroom devrait être nommé directeur des relations policières internationales au ministère de la Justice, un poste au niveau hiérarchique équivalent à celui de commissaire général de la police judiciaire.

En dépit de multiples critiques sur les carences de la police, de la gendarmerie et de la justice belge depuis l'incarcération de Dutroux en août 1996, aucune sanction n'est intervenue jusqu'à présent dans les institutions belges, entraînant une forte désillusion des Belges sur la capacité de leur État à se réformer.

ALGÉRIE

## Le massacre de Sidi Rais aurait fait 256 morts

REUTER

Londres — Le bilan officiel, mais non public, du massacre de Sidi Rais, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier au sud d'Alger, serait de 256 morts, croit savoir hier le quotidien arabophone international *Al Hayat*. Le journal assure tenir ces chiffres d'un rapport confidentiel communiqué par le ministère de l'Intérieur algérien au premier ministre, Ahmed Ouyahia. S'ils se confirmaient, il s'agirait

du pire carnage depuis le début de l'actuel conflit, en 1992. Le gouvernement algérien n'a pour le moment publié qu'un bilan faisant état de 98 morts et 120 blessés, mais des habitants de la région avaient parlé dès le début de quelque 300 morts.

*Al Hayat* pense que l'annulation en dernière minute de la conférence de presse qu'Ahmed Ouyahia devait donner dimanche dernier est probablement due à la prise de conscience de l'ampleur du massacre.

Mines antipersonnel

## Washington tente d'amender le traité d'interdiction

ASSOCIATED PRESS

Oslo — Les États-Unis ont proposé hier à la conférence d'Oslo des amendements au traité d'interdiction totale des mines antipersonnel afin de l'exclure du texte final de la péninsule coréenne et certains types de mines.

«Les États-Unis sont venus ici avec l'intention de négocier dans un esprit positif un traité que nous pourrions signer», a expliqué à l'Associated Press Eric Newson, chef de la délégation américaine à Oslo. «En particulier, le traité devra comporter des clauses nécessaires pour nous permettre de remplir nos obligations de défense en Corée», a précisé le diplomate américain.

Les propositions américaines ont été rejetées par les représentants des organisations non-gouvernementales qui militent pour l'interdiction totale. «Les États-Unis sont vraiment le pays qui pose problème», a souligné Steve Goose, de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, qui regroupe 1000 associations. «Mais nous sommes certains que si ces amendements sont votés, les États-Unis perdront.»

Selon M. Goose, 33 pays se sont opposés en séance aux propositions américaines. Seulement deux pays, la Japon et la Pologne, ont exprimé leur soutien aux thèses américaines. Mais les amendements américains n'ont pas été soumis au vote. Leur discussion a été repoussée par les responsables des travaux de la conférence.

Les 400 délégués réunis à Oslo pour trois semaines ont ouvert lundi leurs travaux en observant une minute de silence à la mémoire de la princesse Diana, qui soutenait depuis le début de l'année l'interdiction totale des mines antipersonnel dans le monde.

Enquête sur les massacres dans l'ex-Zaïre

## Kinshasa abandonne ses objections

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Les autorités de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) ont finalement abandonné leurs objections à une mission d'enquête de l'ONU sur les massacres dans l'ex-Zaïre, ont annoncé hier les Nations unies à New York.

Le porte-parole de l'ONU, Fred Eckhard, a déclaré lors d'une conférence de presse que le ministre des Affaires étrangères de la RDC, Bizima Karaha, avait annoncé lundi par téléphone au secrétaire général de l'Organisation, Kofi Annan, que «les objections présentées par écrit au secrétaire général signées par deux ministres avaient été abandonnées».

Les Nations unies attendaient cependant encore une confirmation écrite de cette décision, a-t-il précisé.

La mission d'enquête de l'ONU, dirigée par le juriste togolais Atsu Koffi Amega, avait été bloquée par le gouvernement de l'ex-Zaïre, expliquant que M. Amega n'était pas neutre car le Togo soutenait le régime déchu de l'ancien président zairois Mobutu Sese Seko.

Kinshasa avait également refusé d'accorder des visas à six membres d'une équipe de sécurité de l'ONU faisant partie de la mission, et avait insisté pour que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) prenne part à l'enquête.

## É D I T O R I A L

## Après le rêve

Lise Bissonnette

La princesse Diana était la femme la plus célèbre du monde. Il aurait fallu vivre sur un atoll désert d'un archipel encore inconnu — et encore — pour ignorer son existence. Il était logique, naturel, que les circonstances tragiques, spectaculaires et un brin sulfureuses de sa mort provoquent une réaction dont la démesure est évidente mais qui révèle, tout de même, des antidotes au cynisme des temps.

**B**ien sûr, il y avait dans le phénomène Diana tous les ingrédients du téléroman à succès qui garantissait la plus vaste écoute à l'échelle planétaire: jeune, belle, touchante, royalement mal mariée, généreuse dans l'abondance, assoiffée d'amour et de liberté, curieux mélange d'aplomb et de timidité, elle était juste assez licencieuse pour provoquer l'indulgence autant que le rêve. Chaque époque a sa Dame aux camélias, à laquelle il est tout pardonné de ses écarts de conduite parce qu'elle a beaucoup aimé.

De ce vedettariat extraordinaire, dont l'aura ressemble à celle d'une Marilyn Monroe ou d'une Grace Kelly, on retiendra toutefois qu'il fait mentir toutes les violences qu'on tente de rendre normales au menu de la culture populaire. Aujourd'hui comme hier, ce sont les héros romantiques qui touchent la majorité, et non les évents en tous genres. Malgré l'agacement devant les débordements de guimauve qui lui servent d'éloge funèbre, il fait bon constater que dure la préférence générale pour une certaine beauté, et bonté, des êtres.

Mais il y a un peu plus, dans l'impact étonnant d'une jeune femme que d'impudents royaux avaient sélectionnée pour être belle, se taire, et générer leur descendance. Les crises personnelles de sa vie auront, curieusement, agi sur des institutions qui la dépassaient.

Il serait présomptueux d'affirmer que l'effet sera durable, mais la mort de la princesse de Galles porte un coup de plus à une monarchie qui n'a plus de sens, qui ne survit que grâce au poids de la tradition. L'espèce de couronnement *post-mortem* dont Diana fait l'objet aux marches des palais accroît les doutes sur la légitimité d'une royauté qui affirme ses privilèges en s'appuyant sur les seuls liens du sang. Il en faudrait certes bien plus pour en finir avec le royaume, le transformer en république, et renvoyer les Windsor à leurs campagnes. Mais l'idée voulant que le commun des mortels se fait désormais de la noblesse tient au mérite, plutôt qu'à l'héritage. L'usure a fait son œuvre. Facteur de stabilité lors de la naissance des démocraties, les monarchies constitutionnelles ne peuvent plus prétendre aujourd'hui jouer quelque rôle central, qu'elles soient décadentes comme la dynastie britannique, ou rangées et modestes comme celles des royaumes scandinaves. Leur anachronisme ira croissant, il est aisé de le comprendre au Canada, qui n'a pas osé rompre les liens lors du rapatriement de la Constitution en 1982, mais qui le ferait assez facilement aujourd'hui, si ce n'était si compliqué. Qui sait si l'irruption de cette princesse, si différente, n'aura pas marqué un tournant que retiendra l'histoire?

Au delà du royaume déclinant et de ses anciennes colonies, la jeune princesse a provoqué un engouement qui dépasse la simple séduction. Partout, on s'empresse d'évoquer les causes auxquelles elle prêtait son nom et son temps. Sans évoquer de contre-pouvoir — Lady Diana n'avait rien d'une révolutionnaire —, il est saisissant de constater la puissance de cette image de consolatrice des affligés.

Peu de discours d'opposants à la logique glaciale de la mondialisation auront eu autant de résonance dans les lieux mêmes de l'économisme triomphant, alors qu'elle ne s'y référerait même pas et semblait simplement s'acquiescer de «bonnes œuvres». Dans l'amas d'hommages qu'on lui rend chez les plus humbles, dont son style de vie était certes le plus éloigné malgré la compassion qu'elle professait, s'entend une réplique humanitaire aux clichés de l'heure. La dureté, nous rappelle cette rumeur, n'a valeur que sur «le marché»; la plupart des êtres espèrent autre chose.

Depuis quatre jours, enfin, l'analyse du rôle des médias bat son plein. Au procès des paparazzis a succédé celui des éditeurs, puis celui des propriétaires de presse, puis celui du public qui achète la camelote et en redemande, puis celui des vedettes — dont était la princesse — qui tiennent à l'affection du public, l'obtiennent grâce à la presse, et font leur propre malheur.

Il est fort possible que le procès posthume du chauffeur ivre mette fin à tous les autres, et que tout *mea-culpa* soit déclaré non avenu parce que cet accident n'aura relevé, comme tant d'autres tout bêtes, que d'une erreur ou négligence de pilotage. On tournera la page, l'examen de conscience sera oublié. Certains médias et certains publics — pas tous, faut-il le souligner — resteront partenaires enthousiastes dans l'orgie de voyeurisme que les nouveaux moyens techniques d'intrusion rendent possibles. La bonne vieille presse écrite, avec ses photos, demeurera le fer de lance de cette intrusion car son économie lui dicte la surenchère, les tirages régressant un peu partout en Europe.

Il n'y a pourtant pas de fatalité. La roue des médias ne tourne pas *proprio motu*. Entre les consommateurs de nouvelles et d'images, et les éditeurs ou propriétaires, il n'y a pas équivalence de responsabilités. Ceux qui décident de ce qu'ils mettront en marché, et de l'angle qu'ils adopteront, sont ceux qui déclenchent la roue. Fabriquer du journalisme de bas étage, c'est comme fabriquer des armes. Certains acceptent d'en faire le trafic, d'autres pas. L'épisode tragique de la mort d'une princesse a dévoilé ces mécanismes et rappelé *a contrario* à toute la presse qu'à son meilleur, qui ne s'illustre surtout pas cette semaine, elle a le pouvoir, et le devoir, de résister non seulement aux puissants mais aussi à ses propres tentations d'abuser.

## Un événement

## qui contient

## quelques

## antidotes

## au cynisme

## des temps

## L E T T R E S

## Le hockey est malade

Amateurs de hockey de Montréal ou d'ailleurs, tout a commencé avec le propriétaire des Oilers d'Edmonton qui, par sa témérité, a offert à son joueur vedette un salaire de un million de dollars.

Avec sa névrose, il a semé la contagion chez les autres joueurs. Les élites de chaque club ont attrapé la fièvre. Ils ont dit: «Nous aussi, on veut des millions!» Ensuite, ce sont tous les autres joueurs qui ont réclamé le même traitement.

Plutôt que de s'alarmer avec le problème, les propriétaires ont dit: «Nous allons tout simplement doubler, voire tripler, quadrupler le prix des billets d'entrée; d'abord nos acheteurs ne voient pas comment ils sont exploités, nous allons en bénéficier.»

Mesdames et messieurs, prenez le temps de calculer. Il serait peut-être plus «assouvissant» d'aller prendre une bonne bière froide avec des amis dans une brasserie de votre choix, que de la déguster dans un endroit où l'on exploite les clients. Surtout que la qualité du spectacle que l'on y présente est de plus en plus décevante et que l'on quitte plus souvent qu'autrement ce lieu en état de mécontentement.

Noël Trudel  
L'Ange-Gardien, 26 août 1997

## L'archipel des Petites Îles

Chacun, chacune, donc, aura son île. Des écrivains du cru viennent d'inventer le *land art* de la littérature.

Ce sera une sorte de Carte du Tendre personnalisée, sortie des salons, déployée dans les tempêtes, radieuse sous des ciels, et glorifiant l'amour de soi.

Notre littérature aurait-elle quelque chose d'insulaire?

Une mer, des îles: nouveauté prodigieuse, qui étonne déjà le monde entier.

En tout cas, pour immortaliser, c'est nettement mieux que le machin de Richelieu.

Que resterait-il à dire à ce propos? Ceci, peut-être: ces écrivains ont-ils perdu la tête? Non.

Pierre Vadeboncoeur  
Montréal, 28 août 1997

## Étonnant étonnement

On s'étonne du «profil psychologique» qu'un psychiatre canadien-anglais a dressé de Lucien Bouchard. Je m'étonne de cet étonnement. Dans les années 70, après que Leonid Brejnev eut proclamé que l'Union soviétique avait atteint le stade du «socialisme développé» et donc du bonheur, les opposants au régime sont devenus des fous et on se rappellera qu'on en a interné quelques-uns dans des asiles psychiatriques.

Évidemment, il faut être malade pour s'opposer au bonheur des peuples. En particulier depuis un certain soir d'octobre 1995, Jean Chrétien affirme, lui, que le Canada est le meilleur pays du monde. Si généreux, si tolérant. Ne faut-il pas être fou à lier pour vouloir en sortir?

Gilles Labelle  
Professeur de science politique  
Hull, 27 août 1997

## Un grand disparu

J'ai été profondément attristé d'apprendre la nouvelle du décès de Léon Dion et j'offre mes condoléances à Mme Dion et à tous les membres de la famille.

Pendant les années 1960, j'ai été un des premiers Québécois anglophones à étudier au département des sciences politiques de l'Université Laval et M. Dion a été mon directeur de

thèse. Plus tard, j'ai eu le bonheur de travailler avec lui au centre de recherches de la commission Laurendeau-Dunton.

Je me rappelle chez M. Dion une grande chaleur humaine et des qualités exceptionnelles d'enseignant. Comme chez beaucoup de personnes surdouées, M. Dion avait, il me semblait, l'esprit parfois tirillé dans des sens contraires.

Par exemple, il s'intéressait à la politique active d'une part et y participait dans une certaine mesure, mais d'autre part, il était très dévoué à la recherche pure et à son milieu universitaire. Autre exemple, sur la question de l'avenir constitutionnel du Québec, j'ai eu l'impression que sa réflexion l'avait mené sur de nombreuses pistes.

Enfin, une petite note qui fera plaisir aux gens du *Devoir*. Dans le temps où je l'ai connu, *Le Devoir* était le journal préféré de M. Dion. Il faisait une lecture avide de votre journal. Cependant, en premier lieu, sans même regarder la manchette de la première page, il ouvrait le journal aux pages des éditoriaux et des lettres des lecteurs.

C'est sur ces mêmes pages que je souhaite maintenant voir publié ce mot de souvenir du grand disparu.

Charles Barker  
Nepean, 25 août 1997

## La démagogie du Canada anglais

Bravo à Lise Bissonnette pour cet éditorial percutant de vérité. L'utilisation du mot «colère» est justement ce que nous ressentons face à la démagogie du Canada anglais depuis le référendum. La lire a été un baume.

Merci.  
Lise-Anne Desjardins  
Paul Granda  
Montréal, 27 août 1997



## Le virage

**C**e week-end, on apprendait que les appuis à la souveraineté ont subi une nouvelle baisse. Pour plusieurs médias fédéralistes, le plan B — ou la «stratégie» de la peur — aurait donc porté fruits. Voilà une peau d'ours que les fédéralistes s'empressent à vendre un peu trop vite...

Dans un sondage Léger et Léger/Le Journal de Montréal/The Globe & Mail publié ce samedi, on constate en effet que le NON frôle maintenant les 55%. S'il ne faut pas surdiminuer, il faut voir, avec calme et lucidité, les signaux d'alarme qui s'accumulent pour le PQ.

À moins qu'on prenne les Québécois pour des pleuteurs, ce n'est sûrement pas le plan B à lui seul qui a réduit les appuis au OUI. Son impact semble plutôt avoir été renforcé par l'absence de contre-offensive souverainiste au plan B et par la grogne qu'on sent monter face aux compressions dans la santé et l'éducation.

Depuis janvier 1996, la double obsession du déficit et des consensus a provoqué une mise en veilleuse risquée de l'option souverainiste tout en aliénant plusieurs de ses militants et de ses alliés traditionnels. En fait, il faudrait presque remercier Stéphane Dion et Lawrence Martin — l'auteur du fameux portrait de Lucien Bouchard — d'avoir provoqué à Québec un début de réveil. Après les mises au point nécessaires de Bernard Landry, il reste néanmoins à voir s'il y aura concrétisation de la promesse faite par le ministre Jacques Brassard voulant que Québec se donne une stratégie «multi-forme» pour contrer le plan B du fédéral.

Après avoir répondu aux premières missives du ministre fédéral Stéphane Dion, le vice-premier ministre a eu raison de mettre fin à une relation épistolaire qui risquait de légitimer un pseudo-débat sur les

«règles» du prochain référendum. Car, de fait, il n'y a rien à débattre avec un gouvernement qui nie l'existence du peuple québécois et son droit à disposer de lui-même. Parce que la chose est grave, ce n'est pas d'un combat de la plume que le Québec a besoin. Comme je l'écrivais l'an dernier, ce qu'il faut, c'est *déstabiliser les déstabilisateurs* du plan B.

Parce qu'il faudra bien commencer à bouger, je suggérerais cet été que Québec se donne une stratégie d'action comprenant une pédagogie populaire apte à démasquer le plan B et à remettre la souveraineté au cœur du discours public; une affirmation de notre droit à l'autodétermination sur toutes les tribunes; la recréation de nos délégations générales; la reconstruction des ponts à l'intérieur même de la coalition souverainiste; etc. Une liste qui peut s'allonger au gré des nombreuses idées qui foisonnent dans un camp qu'on ne consulte pas suffisamment.

Dans le même sondage Léger et Léger, on apprendait aussi que le taux d'insatisfaction envers le gouvernement Bouchard a grimpé à 55%. De plus, si l'on exclut l'opposition tranchante des anglos à M. Bouchard, il semble que les taux de confiance envers celui-ci et Jean Charest s'équivalent maintenant à peu de choses près. Du moins, pour le moment. A première vue — et à la suite des effets prévisibles des compressions budgétaires —, le PQ ne peut plus compter autant sur la «popularité» de son chef pour une future victoire électorale ou référendaire. Une constatation qui, au bout du compte, pourrait être des plus saines. Pourquoi?

Parce que la «popularité» ou le «charisme» sont, de toute façon, parmi les variables les plus volatiles en politique et qu'il est périlleux de s'y remettre entièrement comme tant de souverainistes l'ont fait en 1995 et 1996. La création d'un nouvel État — surtout si l'on veut compter sur un

appui réel et convaincu d'une majorité — ne peut reposer sur quelque chose d'aussi aléatoire que la «popularité» d'un homme. N'oublions pas qu'en 1980, même l'immense «popularité» d'un René Lévesque n'avait pu empêcher son «bon gouvernement» de perdre le référendum. Voilà certes un signal d'alarme vieux de 17 ans, mais qui vient aujourd'hui en éclairer de bien plus récents.

Cela dit, il n'y a rien de dramatique ou d'irréversible là-dedans. Dans la mesure, bien entendu, où l'on jetterait du lest dans des compressions budgétaires qui fragilisent autant nos institutions que les chances de réélection du PQ. Et dans la mesure où, tout en continuant à étoffer un partenariat désiré par de nombreux Québécois, on prendrait un virage clairement plus souverainiste, ici et sur la scène internationale. Un virage qu'il serait temps d'amorcer... pendant qu'il en est encore temps.

«Une histoire de fous» (suite): la liste des psychanalystes politiques s'allonge follement! Ce samedi, le quotidien de Paul Desmarais, *La Presse*, faisait à son tour dans la psychiatrie-sociologie. En éditorial, Alain Dubuc écrivait: «La façon dont certains médias anglophones, comme le *Ottawa Citizen*, se sont déchainés à partir d'une pseudo-analyse de Lucien Bouchard, ou le délire paranoïaque avec lequel *Le Devoir* y a répliqué, constituent deux manifestations symétriques de la même hystérie. On a ainsi quitté le domaine de l'information et le champ de la pensée pour entrer dans celui du tribalisme primaire.» Bref, selon le docteur Dubuc, une attaque vicieuse et une légitime défense honorable seraient deux phénomènes identiques. Une façon plutôt novatrice de voir le monde qui, malheureusement, semble en voie de faire école.

Sauf tout le respect qu'on lui doit, l'éminent journaliste devrait peut-être songer à mettre Freud de côté et à relire les écrits d'Albert Memmi. Un petit «virage» qui, peut-être, ne lui ferait pas trop de tort.

## À P R O P O S

## ... du veuvage

Le veuvage survient le plus souvent à des âges avancés dans des générations qui n'ont connu ni l'union libre, ni le divorce. Il ressort nettement que les femmes sont beaucoup plus touchées que les hommes par le veuvage. Cela est dû principalement à l'importante surmortalité masculine à laquelle vient s'ajouter l'écart d'âge entre les conjoints. Ce qui est étonnant cependant dans la présentation des courbes par génération, ce sont les proportions de veuves qui n'ont presque pas bougé d'une génération à l'autre,

alors que chez les hommes, les générations plus jeunes sont de moins en moins touchées par le veuvage. En fait, les hommes ont bénéficié de l'allongement plus grand de la vie des femmes en devenant moins souvent veufs. Ainsi, seulement 25% des hommes nés en 1906-1911 sont veufs à 80-84 ans en regard de 43% des hommes nés en 1876-1881. **D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie, Bureau de la statistique du Québec, juillet 1997.**

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Les pièges du discours souverainiste

Le discours indépendantiste est tributaire du comportement de la majorité canadienne

Premier d'une série de deux textes

DENIS MONIÈRE  
GUY BOUTHILLIER  
PIERRE DE BELLEFEUILLE

Membres du Cercle Gérard Godin

Depuis la création du Mouvement souveraineté-association, il y a trente ans, le mouvement souverainiste a profondément modifié la culture politique du Québec. Il a transformé le système des partis, introduit de nouvelles pratiques électorales, modernisé les institutions politiques, assuré la persistance du français et développé un nationalisme civique axé sur l'identification au territoire et aux institutions québécoises. Mais s'il a participé activement à la construction du Québec moderne, il n'a pas atteint son objectif principal: faire naître un pays souverain.

Pour que ce projet aboutisse, il est nécessaire de revoir le chemin parcouru et de réfléchir aux facteurs qui ont entravé notre émancipation collective. Il faut procéder à un examen critique des postulats de la stratégie mise en œuvre par le Parti québécois pour les mettre à l'épreuve de la conjoncture actuelle.

## Les paradoxes du discours souverainiste

Depuis trente ans, le discours souverainiste a tout fait pour gommer l'idée d'une rupture avec le Canada et a entretenu l'espérance d'une nouvelle entente avec nos «amis et voisins» du Canada. Le discours souverainiste n'a pas rompu avec l'idéologie des deux peuples fondateurs mais s'est plutôt ingénié à donner une forme institutionnelle à cette vision de l'histoire canadienne qui n'est partagée que par les Québécois. En centrant les débats sur les avantages et les mécanismes de l'association ou du partenariat avec le Canada, on faisait comme si l'indépendance ne valait pas par elle-même et on habitait les Québécois à penser que le Québec avait besoin du Canada pour se développer.

On a aussi tenu pour acquis que les Québécois avaient conscience de former un peuple et qu'ils en tiraient les conséquences. Mais il faut reconnaître que cette identité est de faible intensité et que ce qui prédomine au Québec, c'est l'ambivalence du sentiment d'appartenance. Certes, les Québécois francophones se définissent en majorité comme Québécois, mais cette conscience identitaire peut inclure une double loyauté. Il y a peu de Québécois qui sont prêts à affirmer qu'ils ne sont pas canadiens ou que le Canada n'est pas leur pays. La montée de l'identité québécoise n'a pas été accompagnée d'un rejet de l'identité canadienne qui a tissé pendant des générations la définition de notre sentiment d'appartenance. Alors que la très grande majorité des Québécois restaient attachés à la vision binationale du Canada, l'idéologie canadienne rejetait cette vision pour fonder un nationalisme unitaire. L'affirmation de l'identité canadienne s'est d'ailleurs nourrie de l'opposition au projet des souverainistes québécois qui a servi de justification aux investissements massifs du gouvernement fédéral dans la promotion du Canada. Le Canada a une politique de construction nationale et les élites politiques canadiennes ont déployé toute une panoplie de moyens matériels et symboliques pour renforcer l'identité canadienne alors que le Québec fait comme si l'identité est un fait acquis et immuable et qu'il n'est pas nécessaire de la renforcer.

Le Parti québécois a beaucoup plus cherché à convaincre les Québécois qu'il pouvait être un parti de gouvernement et un bon gouvernement qu'il n'a investi



Le Parti québécois a beaucoup plus cherché à convaincre les Québécois qu'il pouvait être un parti de gouvernement et un bon gouvernement qu'il n'a investi dans la promotion de l'indépendance.

dans la promotion de l'indépendance. En dissociant l'exercice du pouvoir de l'accession à la souveraineté, on créait des conditions favorables à une victoire électorale. Mais cette thèse contenait un vice logique car en acceptant de gouverner dans le cadre du fédéralisme, ou bien le gouvernement du Parti québécois était efficace et démontrait que le fédéralisme n'était pas un obstacle au développement du Québec, ou bien ce gouvernement se montrait

incapable de réussir ses réformes et alors on l'accuserait d'incompétence. Au bout du compte, on s'occupait bien peu de la souveraineté car il fallait mobiliser toutes les énergies partisans pour élaborer et justifier l'action gouvernementale. Dans cette logique, le Parti québécois servait beaucoup plus à faire des élections qu'à préparer les Québécois à faire la souveraineté. Et lorsqu'il prenait le pouvoir, on s'empessait d'anesthésier le parti pour ne pas

nuire à l'action gouvernementale.

On aurait pu penser qu'un gouvernement souverainiste allait se servir des outils du pouvoir pour faire la promotion de la souveraineté. Mais ce fut tout le contraire. On peut s'étonner à juste titre que dans le contexte de l'après-référendum de 1995, le gouvernement du Parti québécois ait décidé de fermer des délégations à l'étranger alors que la reconnaissance internationale sera vitale, qu'il n'alimente pas financièrement le Conseil pour la souveraineté, qui s'apprête à fermer ses livres, et qu'on ne juge même pas utile d'affecter un conseiller au dossier de la souveraineté au bureau du premier ministre.

L'idée d'indépendance a somme toute occupé bien peu de place dans la rhétorique péquiste puisque la tenue d'un éventuel référendum permettait de reporter à plus tard le débat de fond. Il est à cet égard révélateur de constater que le discours publicitaire du PQ utilisé durant les campagnes électorales tentait le plus souvent de masquer le projet souverainiste. Même aux élections de 1994, on ne fit qu'une brève référence à la souveraineté, comme si ce n'était pas l'enjeu primordial des élections, alors que les adversaires libéraux martelaient à répétition leurs attaques contre l'indépendance.

On a aussi cherché à évacuer le débat sur les institutions d'un Québec indépendant, de sorte que les Québécois ne savent pas comment ils seront gouvernés dans un Québec souverain. On invoquait des justifications tactiques pour remettre ces discussions après l'accession à la souveraineté. On faisait comme si la souveraineté n'allait rien changer. On se réfugiait derrière de vagues considérations comme «la souveraineté, clé de notre avenir». Mais on se gardait bien de préciser les modalités d'accession à la souveraineté et d'esquisser ce que serait le nouvel État. On n'a même jamais débattu sérieusement de ce qu'il faudrait faire le lendemain d'un référendum victorieux pour assurer le contrôle du territoire. On préférerait s'en remettre à la pensée magique et laisser croire qu'il n'y aurait pas de problèmes de transition puisqu'il y aurait une entente avec le Canada. Contre toute logique, on pensait que le fait de préciser le projet de souveraineté allait empêcher les Québécois d'y adhérer en érodant le consensus. Il fallait distinguer les étapes: d'abord obtenir un appui majoritaire à la souveraineté, ensuite négocier une entente avec le Canada et, en bout de piste, amorcer la réforme des institutions. Ce flou artistique laissait le terrain libre aux fédéralistes qui pouvaient inventer à loisir toutes sortes de scénarios catastrophiques et contrôler la définition des enjeux. En fait, le travail de conscientisation politique était mis à la marge de l'activité partisane et devait résulter des contradictions du système canadien. Les dysfonctionnements du fédéralisme, ses tendances centralisatrices, le rejet des demandes raisonnables du Québec formulées par tous ses gouvernements devaient agir comme catalyseur de la nécessité du changement de statut politique.

On entre ici au cœur du paradoxe du discours souverainiste qui, malgré ses prétentions, est fondé sur une logique de minoritaire, c'est-à-dire qui fait dépendre la stratégie de conscientisation, les progrès du mouvement et sa capacité mobilisatrice du comportement de la majorité canadienne. On allait devenir souverainiste par réaction de rejet de la part de ceux que l'on considérait comme nos partenaires, ce rejet se manifestant dans un premier temps par diverses formes de discrimination à l'endroit des francophones et ensuite par le refus de nous reconnaître comme société distincte ou comme peuple. On postulait qu'avec le temps, les Québécois comprendraient qu'il fallait sortir du carcan du fédéralisme, comme on disait. On supposait que le Canada était incapable de répondre aux besoins des Québécois et qu'il demeurerait inerte dans le processus de changement.

Demain: Un projet d'action

Le rapport de cinq constitutionnalistes sur l'intégrité territoriale du Québec après son éventuelle séparation du Canada

## Ces experts que l'on cite à tort et à travers

L'utilisation fallacieuse que fait Stéphane Dion de certains arguments aiguisé l'appétit des partitionnistes

CLAUDE G. CHARRON

Membre des intellectuels pour la souveraineté et auteur de La Partition du Québec de Lord Durham à Stéphane Dion, Éditions VLB, 1996

Stéphane Dion a la mauvaise habitude d'accuser les souverainistes de louveroyage entre la politique et le juridique en matière d'intégrité territoriale. Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales utilise les mêmes tactiques. Il veut nous faire croire que le Québec est facilement «partitionnable» en sortant de leur contexte des extraits du rapport de cinq experts en droit international invités en 1992 par une commission parlementaire de l'Assemblée nationale. Et il fait dire à ces spécialistes en droit international exactement le contraire de ce qu'ils ont finalement conclu dans leur rapport commun officiellement remis la même année.

Avant de s'attaquer à la question de fond exprimée par les cinq experts à propos du territoire, je tiens à corriger l'erreur trop répandue, à savoir que lesdits experts ont été mandatés par la commission Bélanger-Campeau. Il faut préciser que c'est le 4 mars 1992, soit onze mois après que ladite commission ait remis son rapport, que François Geoffron adressa une lettre officielle à cinq juristes de réputation internationale, au nom d'une des deux commissions sur le processus de détermination de l'avenir politique du Québec, leur demandant de se prononcer sur

des questions spécifiques.

Faut-il encore rappeler que les deux commissions parlementaires, dont M. Geoffron était le secrétaire, ont été mandatées par la commission Bélanger-Campeau et de la loi 150? C'est à partir d'un mandat d'une de ces deux commissions, la Commission d'étude sur les questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté (CEQAAS), que François Geoffron émit ses lettres officielles d'engagement aux cinq spécialistes dont il est si souvent question depuis un certain 30 octobre. L'autre commission est celle qui devait étudier les offres qui pourraient venir du Canada anglais avant le référendum sur la souveraineté et qui devait avoir lieu au plus tôt au printemps 1992, au plus tard à l'automne de la même année. Tout ce capharnaüm devait conduire — autant par le Canada que pour le Québec — au fiasco de Charlottetown.

Venons-en enfin aux questions de fond scrutées par nos experts si souvent mal cités. Dans l'introduction de leur étude rédigée par les Français Alain Pellet et cosignée par les Britanniques Rosalyn Higgins et Malcolm Shaw, l'Américain Thomas Franck et l'Allemand Christian Tomuschat, les cinq experts insistent pour nous rappeler que le libellé des questions que leur a posées François Geoffron se situait «en aval» de l'accession à l'indépendance. Ce qui veut dire que les membres de la CEQAAS avaient d'abord en tête de savoir si le Québec, une fois qu'il aurait déclaré — unilatéralement ou autrement — sa souveraineté, garde-

rait la totalité de son territoire actuel. D'autre part, leur mandat ne touchait pas nécessairement à la question en amont, celle de savoir si le Québec avait le droit de déclarer unilatéralement sa souveraineté.

Mais pour en arriver à des réponses satisfaisantes aux questions sur l'intégrité du territoire, les cinq experts se devaient d'analyser les concepts de peuple, nation, minorité nationale et droits autochtones en fonction des réalités québécoises et canadiennes et en fonction de la constante évolution des droits constitutionnel et international. Et ce faisant, Pellet et ses confrères ne pouvaient passer à côté de la question qui ne leur avait pas été adressée: celle du droit à l'autodétermination dans le cas spécifique du Québec.

Ils se sont prononcés et on peut voir qu'il est fallacieux de prétendre, à l'instar de Stéphane Dion, que leur conclusion en est une de déni de droit à l'autodétermination du Québec. Tout comme William Johnson le fait systématiquement dans sa chronique du vendredi dans *The Gazette*, Dion va chercher la petite phrase de Pellet qui lui convient pour appuyer ses fantasmes. Celle-ci, par exemple: «Hormis les situations coloniales, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne confère pas à ceux-ci le droit d'accéder à l'indépendance» (page 430). Tel quel, cela confirme la thèse des John-

son et Dion si on ne va pas plus loin dans le texte des experts.

Or, voici ce qu'on lit dans la suite du texte intentionnellement occulté par les Dion, Bertrand et Johnson: «Mais, à l'inverse, le droit international et en particulier le principe de l'intégrité territoriale ne font pas obstacle à l'accession de peuples non coloniaux à l'indépendance.» Et que concluent les cinq experts quant à l'application de cette règle de droit international en ce qui concerne le cas spécifique du Québec? Ceci: «[...] le peuple québécois ne saurait fonder une éventuelle revendication de souveraineté sur son droit à disposer de lui-même, mais il ne serait pas pour autant empêché d'y accéder par des motifs juridiques. En particulier, le Canada peut opposer le principe de son intégrité territoriale aux autres États (comme un Québec indépendant pourrait l'opposer à son tour au Canada), mais ceci ne le protège pas contre l'opposabilité d'une éventuelle sécession effective du Québec qui, en fait sinon en droit, serait considérablement renforcée par la reconnaissance rapide de nombreux États tiers.»

## Les cinq experts sont fermes quant à l'intégrité territoriale d'un Québec souverain

Après de tels propos énoncés par les experts sur lesquels Dion s'appuie si confortablement, comment ce dernier peut-il continuer à nous leurrer en prétendant que le droit international exclut toute possibilité pour le Québec d'atteindre sa plei-

ne émancipation politique?

Mais revenons maintenant en aval, soit aux questions spécifiques posées par la CEQAAS, celles concernant l'intégrité territoriale advenant l'accession du Québec à la souveraineté. Là-dessus, le fameux principe défendu par les Dion et consorts voulant que «si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi» est repoussé du revers de la main par nos cinq experts. Voici ce qu'ils écrivent à ce sujet: «La pratique internationale récente ne laisse aucun doute sur ce point lorsque l'État précesseur est une fédération, et traduit l'existence d'une «opinio juris» généralisée en ce sens» (page 444).

Et dans le cas spécifique du Québec, contrairement aux opinions des William Johnson et Stéphane Dion, les experts — pourtant si souvent cités par nos deux fabulants — sont formels: «Les règles [de droit international] ne sont pas tenues en échec par les circonstances dans lesquelles certains territoires ont été rattachés au Québec. Seul importe l'instantané territorial au moment de l'accession à la souveraineté.» Si celle-ci se produit, le Québec «héritera de l'intégrité du territoire qui est aujourd'hui le sien et de toutes les compétences relatives à celui-ci qui sont actuellement exercées par les autorités fédérales, notamment et y compris les réserves indiennes.»

Il nous apparaît évident que, si les experts si souvent cités par William Johnson et Stéphane Dion sont fous sur la question relative à l'autodétermination du Québec, ils sont fermes quant à la question de l'intégrité ter-

ritoriale d'un Québec souverain. Voici comment ils terminent leur rapport en répondant à la question 2 de François Geoffron, qui a trait aux autochtones et à la minorité anglophone quant au territoire:

«Dans la même hypothèse, le principe de la continuité juridique (absence de vacuum juris) conduit à faire prévaloir l'intégrité territoriale du Québec, garantie tant par le droit constitutionnel canadien que par le droit international public, sur les revendications visant à démembrer le territoire du Québec, que celles-ci émanent:

■ des autochtones du Québec, qui ont tous les droits appartenant aux minorités auxquels s'ajoutent ceux reconnus aux peuples autochtones par le droit international contemporain, sans qu'il en résulte un quelconque droit de sécession;

■ de la minorité anglophone pour laquelle la protection offerte par le droit international n'a aucun effet territorial;

■ des personnes résidant dans certaines régions frontalières du Québec qui, en tant que telles, ne bénéficient d'aucune protection particulière au regard du droit international.

Ces conclusions sont renforcées par l'applicabilité du principe de la succession aux limites territoriales existantes au moment de l'accession à l'indépendance.»

L'utilisation fallacieuse du texte des cinq experts par le ministre des Affaires intergouvernementales pour encourager l'appétit des partitionnistes s'avère une des formes les plus pernicieuses de désinformation.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornéliier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (éditorialistes), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Béard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Briey (responsable), Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## FFM

SUITE DE LA PAGE 1

Les vraies surprises sont venues du côté des lauriers de la mise en scène. Que le jury ait couronné le lumineux *Pajaro* de Carlos Saura se conçoit fort bien. Plus étonnant est ce prix ex-æquo de la mise en scène décerné à *La Ballade de Tokyo* du Japonais Junji Ichikawa, œuvre lente, statique et soporifique à laquelle il était difficile de comprendre quelque chose. J'avoue pour ma part n'y être pas parvenue.

Le conte moderne *Lawn Dogs* de John Duigan, un des grands favoris de la course, ne repart pas gros Jean comme devant puisqu'il a valu à Sam Rockwell — excellent en clochard fantaisiste — la palme du meilleur acteur. Son pendant féminin (plus douteux) allait à Frances O'Connor dans le trépidant *Kiss or Kill* de l'Australien Bill Bennett, film porté davantage par son rythme que par une performance d'actrice. Il est vrai qu'aucune comédienne n'émergeait du lot parmi les films en compétition cette année et qu'aucun choix ne s'imposait. *Kiss or Kill* a également mérité un prix ex-æquo de la meilleure contribution artistique. On s'étonne toutefois qu'il lui partage avec le bruisseux film tchèque *Un message pas très clair sur la fin du monde* de Juraj Jakubisko, dont l'esthétique baroque paraissait assez convenue. Côté courts métrages, le premier prix a été attribué à *Sitting in Limbo* de l'Américain Jordan Susman, un prix spécial du jury pour l'animation à *Et la poussière retombe* de Louise Johnson, avec mention spéciale à *Adios Mama* du Mexicain Ariel Gordon.

Le prix Téléfilm Canada décerné au meilleur film canadien choisi par le public est allé à *La Conciergerie*, polar de Michel Poulette, et au second rang au *Siège de l'âme* d'Olivier Asselin. Quant au prix de Montréal (accordé désormais au meilleur premier long métrage de fiction), il a récompensé *Romani Kris* de Bence Gyöngyössi.

Les prix du public toutes catégories sont allés aux *Enfants du ciel*, puis à *Marius et Jeannette* de Guédiguian et à *Lawn Dogs* de Duigan. La critique, plutôt en accord avec le verdict du jury, outre son prix décerné à *Homère, portrait de l'artiste dans ses vieux jours* et sa mention aux *Enfants du ciel*, a décerné une seconde mention au court métrage *Dolphins Are Mammals* du Tchèque Vladimir Paskaljevic.

Il y a eu hier soir palme en dehors du champ de la compétition puisque le FFM a octroyé un grand prix spécial des Amériques à Tony Gatlif, le cinéaste gitan des films *Les Princes*, *Latcho Drom* et *Gadjo Dilo* (*L'Étranger fou*), ce dernier film présenté en fin de semaine au FFM et ovationné par le public. Le grand prix spécial est venu couronner toute la trilogie du talentueux réalisateur gitan, dont le *Latcho Drom* avait aussi été, il y a quatre ans, un des coups de cœur du FFM. Le FFM se clôturait hier soir à Place des Arts sur la projection de *The Winter Guest*, le film à travers lequel le comédien Alan Rickman est passé à la réalisation, avec bonheur et finesse d'ailleurs, beaucoup de sensibilité et un œil d'artiste.

Comme Gary Oldman, autre acteur britannique ayant souvent joué à Hollywood, Alan Rickman, en sautant de l'autre côté de la caméra, se montre beaucoup plus influencé par les sources du cinéma britannique que par les productions américaines, choisissant le camp de la qualité et du raffinement, au détriment de la formule appuyée.

*The Winter Guest* donne la vedette à Emma Thompson et à sa mère Phyllida Law dans une relation mère-fille très complexe, tissée d'amour-haine. Car entre cette jeune femme, une veuve inconsolable, et cette vieille dame aux portes de la maladie, les rapports sont difficiles, tant la mère se montre tyrannique, jusqu'à ce qu'à certains signes les rapports de force basculent. Le film montre aussi en contrepoint un amour d'adolescents, et le trouble de deux enfants en mal d'avenir sur la banquise gelée de leur village d'Écosse. Mais c'est le double jeu d'Emma Thompson et de sa mère, cette dernière dotée d'un charisme remarquable dans son rôle de maman emmerdeuse, qui défonce la distribution.

Visuellement très construit, avec des images cadrées parfois comme des tableaux, la présence de la lande écossaise gelée par l'hiver, *The Winter Guest* montre un grand souci esthétique contribuant à accroître le sentiment de solitude que chacun ressent dans ce village perdu.

Cette œuvre est peuplée de non-dits, trop parfois, car le noyau même de l'histoire sera peu expliqué, les débuts de la maladie de la mère, notamment, ou les causes profondes du désespoir du petit garçon. Elle réclame une écoute très attentive. On lui reprochera un rythme qui s'alanguit parfois. Du moins, ce film d'atmosphère, porté par le jeu des deux actrices principales, clôturait le FFM sur une note subtile et révélait chez Alan Rickman un réel talent de metteur en scène.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [devoir@cam.org](mailto:devoir@cam.org)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## KENWORTH

SUITE DE LA PAGE 1

solidarité. «*Paccar manque une bonne occasion de moderniser ses relations de travail. Un investissement du Fonds contribue au sentiment d'appartenance des travailleurs et améliore le climat de travail*», a fait valoir M. Godbout.

La FTQ entend faire en sorte que la nouvelle convention collective soit intégralement respectée. Elle comprend notamment un programme de formation économique des travailleurs et le versement annuel par l'employeur de 250 \$ par employé dans un régime de retraite du Fonds de solidarité, a souligné le chef syndical.

Selon une source au fait du dossier, Paccar a choisi de se passer du Fonds de solidarité pour des raisons économiques. Le rendement du prêt consenti par le Fonds de solidarité augmentait avec la hausse de la production de l'usine. Or Paccar double la capacité de production de l'usine Kenworth, telle que prévue dans le projet original, la portant de 23 à 45 camions par jour, ce qui rend le prêt du fonds beaucoup plus onéreux. La compagnie, très rentable par les temps qui courent, a trouvé meilleur marché ailleurs.

Cet accroissement de la capacité de production est une bonne nouvelle pour les travailleurs de Kenworth. De 325

travailleurs rappelés lors de la réouverture de l'usine, comme on le prévoyait dans l'entente de décembre dernier signée avec Paccar, on passe à un effectif de départ de 592 travailleurs, a signalé la même source. A plein régime, l'usine pourrait afficher un effectif de 900 à 1200 personnes. Kenworth employait 850 personnes lors de sa fermeture.

La nouvelle entente, finale cette fois-ci espère-t-on, doit être dévoilée jeudi au cours d'une conférence de presse à laquelle participeront des représentants de Paccar et des deux gouvernements. L'ouverture de l'usine doit se faire au printemps de 1998.

«*En tout et pour tout, ça va être une bonne nouvelle: ils vont investir plus et vont créer plus d'emplois*», estime Andrée Corriveau, attachée de presse du ministre d'Etat de l'Économie et des Finances, Bernard Landry.

Jusqu'à la dernière minute, Paccar a remis en question l'entente de décembre dernier. En juin, la multinationale cherchait un autre site dans l'est des États-Unis, au New Hampshire, pour la construction d'une nouvelle usine, a appris *Le Devoir*.

Au-delà du taux ascenseur lié au prêt que le Fonds de solidarité refuserait de renégocier à la baisse, Paccar aurait deux autres raisons de miser sur son usine de Sainte-

Thérèse, selon un observateur. La première, c'est la proximité du marché de la côte Est américaine, approvisionné à l'heure actuelle par l'usine de Paccar à Seattle, dans l'Etat de Washington, et, surtout, par une nouvelle usine mexicaine. Paccar aurait sous-estimé les frais de transport de sa production vers cet important marché.

L'autre raison réside dans la contre-performance de l'usine mexicaine. Cette installation, où la production de l'usine de Sainte-Thérèse a été rapatriée, utilise une main-d'œuvre à bon marché dont la formation laisserait à désirer, selon cette source. En outre, la compagnie éprouverait des problèmes de vol et de qualité.

Enfin, l'industrie prévoit une reprise de la demande de camions pour l'an prochain. Cette demande accrue a déjà commencé à se manifester. Au cours de son dernier semestre clos en juin dernier, Paccar a haussé ses ventes de 47 %, soit de 1 milliard \$ US au regard de ventes de 3 milliards \$ US. Une bonne partie de cette croissance provient de l'acquisition de Camions DAF, une entreprise néerlandaise. Le président du conseil et chef de la direction de Paccar, Mark Pigott, signalait toutefois que les ventes de camions avaient augmenté dans le marché nord-américain en raison de la croissance du tonnage transporté par camions.

## DIANA

SUITE DE LA PAGE 1

la moindre attention? Pourquoi sont-ce les filles du chef de la petite principauté juchée sur un rocher de la Côte d'Azur qui font régulièrement la une d'une certaine presse, et non pas son fils, dont la vie amoureuse n'est ni plus ni moins digne d'intérêt?

Pourquoi est-ce la vie amoureuse — c'est-à-dire l'activité sexuelle — des femmes qui «se vend» dans les médias, et non pas celle des hommes? L'an dernier, il aura fallu un flagrant délit sur la voie publique avec une prostituée, il aura fallu une fiancée bellissima — c'est-à-dire des circonstances exceptionnelles —, pour qu'un acteur célèbre se retrouve pour ses affaires amoureuses au cœur d'une certaine presse.

La règle, terrible, est: si les médias (mais aussi les conversations de gens très respectables!) accordent plus d'intérêt aux aventures amoureuses des personnalités féminines, c'est que la vie amoureuse des femmes mérite commentaire; comme si la société avait un droit de regard sur elles. Comme si les hommes étaient plus libres de faire ce qui leur plaît. Comme si rien n'avait changé depuis les temps où l'on vivait dans des villages et que l'on était surveillé de tous.

En outre, si l'on traque Sarah et Lady Di des années après leur divorce, et alors qu'elles ont, juridiquement parlant, tout à fait le droit de refaire leur vie et n'enfreignent donc aucune loi; si l'on se désintéresse totalement de la vie amoureuse, des liaisons et des aventures de leurs anciens maris, c'est que l'idée voulant que des femmes qui sont également mères puissent avoir une vie amoureuse est encore considérée comme un détail «croustillant» pour bon nombre de gens.

Quel journal se battrait pour avoir des photos du prince Charles — père autant que Lady Di était mère, et des mêmes enfants! — en galante compagnie? Aucun, car les faits seraient moins entourés du parfum de «scandale». En cette fin de XXe siècle, dans cette Europe qui dit avoir créé une société égalitaire entre hommes et femmes, aux yeux

de la société, une femme qui a des enfants se doit d'être mère avant tout avant que d'être femme. Mais la paternité ne retire en rien à l'homme son pouvoir de séduction — c'est-à-dire sa liberté, son identité d'homme.

Lady Diana, en somme, aura joué le rôle d'une Emma Bovary moderne, et ses amours, sur papier glacé, cet été, auront reçu le même accueil que le roman de Flaubert, il y a un siècle — pour les mêmes raisons: amours d'une femme adulte, d'une mère, d'une femme passionnée, d'une femme entière. Quel romancier du temps de Flaubert, quel magazine «people» aujourd'hui, atteindrait, l'un la célébrité, l'autre un énorme tirage, en racontant les aventures d'un homme marié ou d'un père divorcé et de ses maîtresses? Lorsque Feydeau le faisait, c'était pour faire rire les foules, pas pour les faire pleurer...

A l'heure où l'on débat sans fin de la parité en politique, à l'heure où les femmes ont su se hisser au même rang que les hommes dans tous les domaines professionnels, scientifiques, intellectuels et artistiques, la mort tragique de Lady Diana nous permet de mesurer où se situe l'ultime rempart de l'inégalité entre les hommes et les femmes: dans la différence de traitement et de jugement de valeur qui pèse sur leur vie amoureuse.

C'est parce que les seins nus, les cuisses nues, les épaules nues de Lady Diana se vendaient plus cher que les fesses nues du prince Charles que Lady Diana est morte. C'est parce que, d'une manière générale, n'importe quelle paire de seins est plus «vendeuse» que n'importe quelle paire de fesses mâles que Lady Diana est morte. Lady Diana a peut-être été tuée par les paparazzi. Elle a peut-être été tuée parce que notre société, qui se dit égalitaire, traite encore les femmes comme des objets de désir — c'est-à-dire soumises au désir masculin. Et pas toujours comme des êtres à part entière, désirant et pas seulement désirés. Emma Bovary n'était qu'une héroïne de papier. Flaubert pouvait la laisser mourir. Avions-nous le droit de tuer Lady Diana?

*L'auteure est journaliste et responsable du prix Presse 1997 de l'Association des femmes journalistes*

## PROCÈS

SUITE DE LA PAGE 1

les faits et gestes de gens dont la vie est tombée, depuis longtemps, dans le domaine public. Dès lors, point n'est besoin de crier «au loup» en réclamant des mesures nouvelles ou d'exception. A moins que l'on veuille nous refaire le coup tenté récemment pour empêcher la presse de s'intéresser aux «affaires». Lesquelles peuvent d'ailleurs mener des journalistes à s'intéresser au train de vie privé — cruel dilemme — d'hommes qui s'enrichissent grâce à des fonds publics.

Comme dans le domaine de la diffamation ou de la vie privée, la justice possède, dans le cas de ce terrible accident, un arsenal de textes suffisants. En effet, ce n'est pas tant la recherche de la matière journalistique qui est en cause que la façon de la mener. C'est à ce point précis que le débat dévie. Se faire «pincer» dans une propriété où l'on veut faire un scoop est une atteinte au domaine privé, tout comme publier des détails d'une vie, pas forcément tous publics. Filer à des vitesses démentielles les sujets d'une image est dangereux, pour autrui comme pour soi-même. Cela peut même devenir criminel.

Même les policiers y prennent garde depuis que des poursuites folles derrière des jeunes voleurs de voitures du samedi soir ont plusieurs fois fait des victimes de part et d'autre. Mais quel reporter n'a pas été obligé, une fois dans sa vie, d'entamer ce que nous appelons une «courette»? Dès lors, la course derrière Jacques Chirac, le soir de son élection, aurait pu, elle aussi, être dangereuse. D'autres, derrière tel ou tel criminel emmené par des policiers, peuvent l'être tout autant. Qui s'en offusque?

Voilà quelques années, les gendarmes de Senlis avaient provoqué la mort d'un jeune homme en voulant protéger un assassin des objectifs. Et pour cause: c'était un des leurs... Il fut fort difficile de les mettre en cause publiquement, même si les responsables furent sanctionnés par leur hiérarchie. Ces derniers exemples ne font pas appa-

raître des paparazzi mais des journalistes, des photographes, des gens de télé. Jusqu'à preuve du contraire, en France, la plupart des photographes spécialisés dans les grands de ce monde possèdent une carte de presse délivrée par une commission professionnelle particulièrement stricte, même si, dans ce domaine aussi, un débat pourrait s'ouvrir.

Alors, foin de cette hypocrisie bien professionnelle et souvent hexagonale, bien que cette fois-ci elle déborde dans bien d'autres pays. Dans cette affaire, s'il faut réclamer une chose, c'est que les responsabilités dans l'accident lui-même soient déterminées. Comme dans n'importe quel jeu mortel, parfois pratiqué sur la route par des gens qui ne deviennent célèbres que l'espace d'un compte rendu parce que leur stupidité a fini par tuer. Une fois ces éventuelles responsabilités établies, faisons confiance au code pénal. Et là encore, attention aux décisions hâtives. On a parlé d'éventuelle mise sous écrou de certains des photographes interpellés. Récemment, un chauffeur routier qui avait anéanti toute une famille, sur l'autoroute du Nord, après avoir roulé plus que la limite légale, n'a pas fait une heure de prison...

Ceux qui s'offusquaient hier, dans nos rangs, ont profité eux aussi du sujet. Ils sont loin de l'avoir traité comme un accident de la route du samedi soir... compte tenu, justement, de la personnalité des victimes. La télévision le savait qui a bouleversé ses programmes pour nous servir, dimanche toute la journée, des sujets entiers sur la vie de la princesse de Galles. Quant à ceux qui emboîtent le pas aux donneurs de leçons, gageons qu'ils se précipiteront sur leur hebdomadaire «spécialisé» dès parution; peut-être même en acheteront-ils plusieurs...

Même si la justice poursuit un ou des photographes présents qui auraient fait des clichés, après l'accident, c'est avant tout avec leur conscience qu'ils doivent en débattre...

*L'auteur est directeur de l'agence de presse Credo*

## EN BREF

## Saccage à la SAQ

Victoriaville (PC) — Pour des motifs encore inconnus, un employé d'une succursale de la Société des alcools du Québec (SAQ) de Victoriaville a causé de lourds dommages à l'établissement, en fin d'avant-midi hier. Souffrant, semble-t-il, d'un *burn-out*, l'homme d'une quarantaine d'années a fracassé des centaines de bouteilles de vin et de spiritueux à l'intérieur du magasin et en a projeté plusieurs par les fenêtres et les portes. Par la suite, il a tenté d'incendier l'immeuble. Les policiers et pompiers de la Sécurité publique de Victoriaville, appelés sur les lieux par des témoins de la scène, ont réussi à convaincre l'homme de se calmer et à maîtriser rapidement le début d'incendie. Blessé par des débris de verre provenant des bouteilles fracassées, l'employé de la SAQ a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour y être soigné.

## SOS Montfort continue

Ottawa (PC) — SOS Montfort poursuit sa croisade pour la sauvegarde du seul hôpital francophone de l'Ontario. Cette fois, l'organisme adresse des reproches au premier ministre Jean Chrétien et dit ne pas comprendre sa réaction

face au sort réservé à l'hôpital Montfort. La Commission de reconstruction des services en santé de l'Ontario a en effet réduit considérablement le mandat de l'hôpital Montfort, qui se retrouve sans salle d'urgence et amputé de plusieurs autres services. Dans une lettre adressée à M. Chrétien, la présidente de SOS Montfort, Gisèle Lalonde, s'étonne de ce que le premier ministre, qui a toujours défendu la minorité francophone au Canada, approuve la décision de l'Ontario relativement à l'avenir du seul hôpital francophone sur son territoire, d'autant plus que les Franco-Ontariens ont toujours appuyé le Parti libéral.

## Accusé de meurtre

Gatineau (PC) — Un homme a été accusé de meurtre hier au Palais de justice de Hull, relativement à un délit de fuite ayant causé la mort. A la suite d'une querelle dans un bar de Gatineau, dans l'Outaouais, Normand Quévillon, un résident de Buckingham âgé de 29 ans, aurait délibérément heurté un homme avec sa camionnette et l'aurait entraîné sur une distance de 28 kilomètres, soit entre Gatineau et Buckingham. Le drame est survenu dans la nuit de dimanche à lundi. Une autopsie devrait déterminer à quel moment la victime, Tom Whelan, âgé de 36 ans, est

décédé. Quant à l'accusé, il reviendra en cour le 24 octobre. D'ici là, son avocat, Roger Landry, cherchera à obtenir une enquête pour la remise en liberté de son client.

## Un Somalien se défend

Toronto (PC) — Un ancien membre du gouvernement somalien, qui a été accusé par les médias d'avoir participé à la campagne meurtrière menée par le dictateur Siad Barré contre un groupe ethnique dans les années 1980, a soutenu hier qu'il aurait été tué s'il n'avait pas obéi aux ordres. «*Dans un pays sous dictature, si vous vous opposez, vous allez en prison*», a déclaré Mohamed Sheikh Olow. *Je ne voulais pas être tué*. M. Olow, qui détient maintenant la citoyenneté canadienne, travaille à temps partiel pour le gouvernement canadien. Il avait convoqué une conférence de presse pour se défendre d'accusations rapportées par les médias. Le réseau CTV a affirmé jeudi dernier que M. Olow était vice-gouverneur de la province somalienne du nord-ouest au moment où Siad Barré se livrait à une guerre sanglante contre l'ethnie des Isaacs. M. Olow est devenu citoyen canadien en 1995 et travaille comme interprète pour la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.